

Du mobilier domestique est également acheminé vers le centre de tri et de valorisation du Muy, ce qui contribue au plan de recyclage de l'éco-organisme Eco-mobilier. Pizzorno Environnement a aussi signé un contrat avec l'éco-organisme Valdélia afin de recycler le mobilier des professionnels.

Enfin, un arrêté ministériel entré en vigueur en février 2016 a mis à jour la réglementation applicable aux installations de stockage des déchets et a déterminé que seuls les déchets non dangereux *ultimes* peuvent désormais être autorisés sur ces installations, impliquant qu'une opération de tri doit être réalisée en amont. Pizzorno Environnement a donc construit une nouvelle plateforme de pré-tri sur l'ICPE de Pierrefeu-du-Var pour augmenter le taux de déchets valorisés et garantir que seuls les déchets ultimes sont traités par enfouissement. Le Groupe a ensuite déposé en décembre 2016 une demande d'autorisation d'exploiter pour mettre en place un projet d'écopôle, dans lequel l'ICPE trierait 80 000 tonnes par an de déchets d'entreprises et d'encombrants à partir de 2020, et 50 000 tonnes de déchets ménagers non dangereux à partir de 2025. Les objectifs de valorisation matière prévus par l'écopôle sont de 40% et 18% respectivement pour ces deux catégories de déchets.

3.2.1.2 Valorisation des bio-déchets

Parce qu'ils constituent un élément clé dans la mise en place d'une économie circulaire, la collecte sélective des bio-déchets constitue une des nouveautés majeures de la LTECV. Pizzorno Environnement a choisi d'en faire un axe de développement fort et réalise désormais des opérations de collecte et de valorisation des bio-déchets dans plusieurs sites en France. En 2017, la part de bio-déchets entrant dans un processus de compostage sur le volume total de déchets gérés par le Groupe était de 7 %, une hausse significative par rapport à 2016 où ce taux était de 3 %.

a. La collecte de bio-déchets

Depuis le 1er janvier 2016, la LTECV oblige les collectivités et les professionnels de la restauration produisant plus de 10 tonnes par an de bio-déchets à en assurer le tri à la source en vue d'une valorisation organique. En 2017, Pizzorno Environnement a donc lancé une offre auprès des professionnels de la restauration et de la grande distribution consistant en la mise à disposition de bacs, la collecte et la valorisation organique de leurs bio-déchets.

Au sein de la Communauté de Communes de Saint-Tropez, 27 établissements de la plage de Pampelonne, à Ramatuelle, ont ainsi accepté de participer à une expérimentation de collecte et de valorisation des bio-déchets, pendant 3 mois de l'été 2017. Pizzorno Environnement a dans ce cadre effectué la collecte des bio-déchets de ces restaurateurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et en a assuré le transport jusqu'au quai de transit et jusqu'au centre de valorisation organique du Broc pour le traitement par compostage, à l'aide d'une ligne de tri dédiée. Le Groupe a également fourni le kit de communication et les bacs de collecte aux restaurateurs, tout en assurant la traçabilité des déchets par un pesage systématique. Ce sont les déchets de plus de 80 000 couverts au total qui ont été traités par ce dispositif, soit près de 400 tonnes collectées.

Dans la ville de Fréjus, le quartier de la Tour-de-Mare est devenu quartier pilote pour la collecte de déchets verts en porte-à-porte en septembre 2017. Les déchets verts de 2 000 foyers sont ainsi collectés et récupérés au centre de Cabasse pour être valorisés. Cela a répondu à la demande des riverains et le projet est amené à être étendu à l'ensemble des résidences pavillonnaires de la ville.

Enfin, dans la ville de Paris, Pizzorno Environnement est en charge depuis le 1^{er} mars 2018 de la collecte des bio-déchets des 84 restaurants collectifs répartis dans les 20 arrondissements de la capitale. 1 200 tonnes de bio-déchets produits par les cantines, restaurants d'entreprises et maisons de retraite seront ainsi collectés deux à trois fois par semaine par des camions-bennes étanches fonctionnant au Gaz Naturel Véhicules (GNV) puis acheminés vers des unités de valorisation organiques. Cela permet au Groupe de développer une nouvelle expertise dans un contexte où la collecte séparative des bio-déchets sera obligatoire pour tous d'ici 2025.

b. Les activités de valorisation organique

La valorisation des bio-déchets est assurée par Pizzorno Environnement au sein de différents sites. Au centre de tri et de valorisation de la Métropole Grenobloise, la mise en place d'une ligne de tri spécifiquement dédiée à la valorisation organique permet d'extraire la partie fermentescible des déchets, comme les restes de repas. Ces déchets sont ensuite acheminés vers un centre de compostage géré par la collectivité. En 2017, ce sont ainsi 20 461 tonnes de bio-déchets qui ont été valorisés en compost.

L'écopôle de Cabasse permet quant à lui de produire un compost conforme à la norme NFU 40051, qui peut être utilisé par des professionnels de l'agriculture. Ce sont 20 043 tonnes de déchets verts, provenant de l'entretien de parcs, jardins et espaces verts, qui ont été valorisés sur le site en 2017.

Le centre de valorisation organique du Broc près de Nice, exploité par le Groupe depuis octobre 2016, est principalement dédié à la valorisation organique des ordures ménagères recyclables. Triplement certifié, il traite les ordures ménagères et les bio-déchets collectés auprès des collectivités, d'acteurs de la restauration collective et de la grande distribution, pour y produire du compost normé NF44-051 et non normé. Les grands travaux de modernisation et d'agrandissement entamés sur ce site se sont achevés en septembre 2017. Ce sont en tout 3,5 millions d'euros qui ont été investis sur le site pour augmenter sa capacité de traitement (de 40 000 à 70 000 tonnes par an), ainsi que le taux de valorisation de ces déchets. 2 séparateurs optiques et de nombreux convoyeurs ont été installés, tandis que d'autres ont été modifiés et/ou déplacés (trommel, presse à balles). En 2017, ce sont ainsi 44 563 tonnes de déchets qui sont entrés dans un processus de compostage sur le site, contre 6 197 en 2016.

Au Maroc, le Groupe a mis en place de nouvelles installations de collecte et de gestion des déchets organiques dans le centre de tri d'Oum Azza. La commune urbaine de Rabat peut ainsi valoriser plus de 80 000 tonnes de déchets verts par an. En collaboration avec la société Éléphant Vert, le compost issu de la valorisation organique est vendu comme fertilisant naturel en agriculture.

Enfin, le projet d'écopôle sur l'ICPE de Pierrefeu-du-Var prévoit de traiter et de valoriser plus de 10 000 tonnes de bio-déchets par an, à partir de 2025.

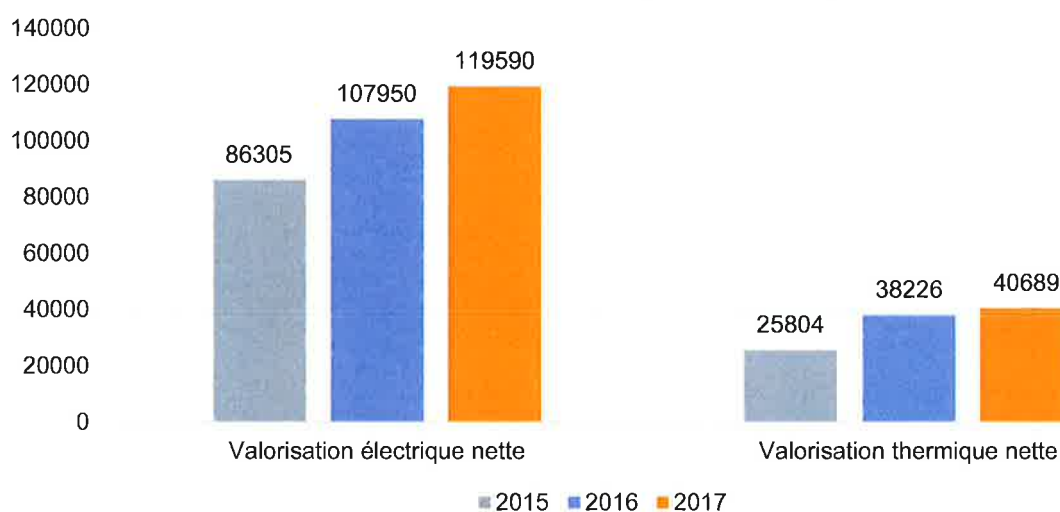
3.2.1.3 Valorisation énergétique

Le troisième type de valorisation stratégique pour le Groupe est celui de la valorisation énergétique. En effet, Pizzorno Environnement produit de l'énergie à partir de déchets ultimes non dangereux. Les déchets sont utilisés en substitution d'énergie fossile pour produire de la chaleur ou de l'électricité soit par combustion dans une unité de valorisation énergétique, soit par la valorisation du biogaz

issus de la fermentation des déchets organiques dans les ICPE, soit par la production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) issus du refus de tri, et certains déchets en bois. Les installations du Groupe génèrent de l'énergie électrique et/ou thermique, qui peut ensuite être utilisée soit pour alimenter les propres activités du Groupe, soit dans des réseaux d'électricité ou de chaleur externes.

Ces trois dernières années, les valorisations électrique et thermique nettes de Pizzorno Environnement (c'est-à-dire la production énergétique totale déduite de l'autoconsommation du Groupe) sur les sites de l'UVE de Toulon et de l'ICPE d'Aboncourt ont significativement augmenté : de 39% pour la valorisation électrique et de 58% pour la valorisation thermique.

Production d'énergie thermique et électrique au niveau Groupe entre 2015 et 2017 (en MWh PCI)



a. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon

La filiale Zéphire est née du groupement de Pizzorno Environnement et la société Idex Environnement, et exploite depuis 2013 l'UVE de l'aire toulonnaise ainsi que son réseau de chaleur. L'UVE a traité plus de 285 000 tonnes de déchets ménagers en 2017, soit 5% de plus qu'en 2016. L'incinération des déchets permet leur transformation en énergie sous la forme de chaleur et d'électricité. La production d'énergie thermique, par vapeur, permet d'alimenter un réseau de chauffage urbain desservant des établissements publics et des logements, équivalents à la consommation moyenne de 5 097 logements. Les travaux de modernisation initiés en 2013 ont permis en 2014 l'extension de 7 km du réseau de chaleur jusqu'à la ville voisine de la Seyne sur Mer. La production d'énergie électrique permet d'alimenter aujourd'hui l'équivalent de la consommation en électricité d'une ville de 55 000 habitants³ (hors infrastructures), et fait de l'UVE le premier producteur indépendant d'électricité du Var ainsi que la 5^{ème} unité de France en matière de capacité de traitement.

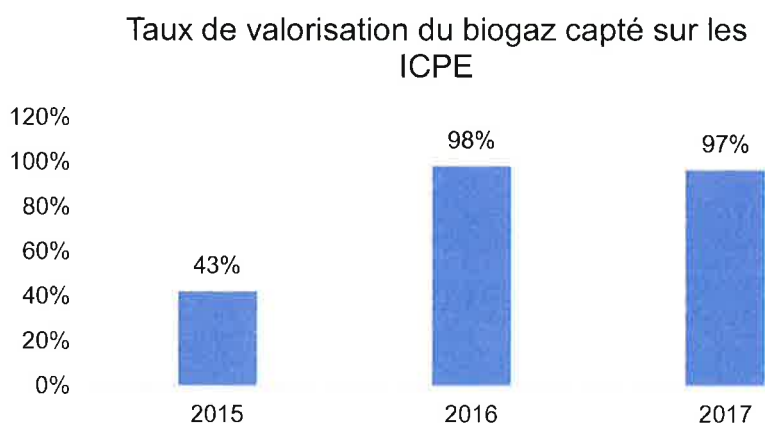
³ Selon des estimations réalisées en interne, sur la base des sources RTE, CRE et INSEE

b. La valorisation du biogaz sur les sites de stockage des déchets

Pizzorno Environnement cherche à exploiter l'énergie du biogaz contenu dans les déchets stockés au sein de ses ICPE. Le Groupe a investi ces dernières années dans des équipements de valorisation du biogaz, notamment sur l'ICPE d'Aboncourt, en Moselle, où Pizzorno Environnement a mis en service une centrale de cogénération. Cette centrale produit de l'électricité et de la chaleur à partir du biogaz capté, issu de la fermentation des déchets stockés sur le site. En 2017, la centrale a pu ainsi générer 5 344 MWh d'énergie au total. Réinjectée dans le réseau EDF, l'électricité produite répond aux besoins en consommation d'environ 1 122 logements.⁴ Quant à la chaleur, elle est en grande partie utilisée sur le site lui-même, pour optimiser le traitement et l'évaporation des lixiviats.

Le Groupe a par ailleurs investi dans un dispositif d'évapo-concentration des lixiviats et concentrats issus des déchets, sur le site du Cannet-des-Maures. L'installation produit de la chaleur à partir du méthane capté sur le site et permet l'évaporation des lixiviats et concentrats. En 2017, le site a valorisé thermiquement 441 tonnes de méthane.

En 2017, Pizzorno Environnement a atteint un taux de valorisation du biogaz capté sur ses ICPE de stockage de 97%. La forte augmentation par rapport à 2015 où ce taux était de 43% s'explique principalement par l'installation du dispositif de cogénération à Aboncourt.



c. Les Combustibles Solides de Récupération (CSR)

Les Combustibles Solides de Récupération, ou CSR, sont des combustibles préparés à partir des ordures ménagères et des déchets industriels banals broyés. Plusieurs sites du Groupe en produisent actuellement à partir des refus de tri : au centre de tri du Broc près de Nice, ainsi qu'au centre de tri d'Oum Azza au Maroc. Les CSR peuvent être valorisés énergétiquement dans des cimenteries. En France, grâce au centre du Broc que le Groupe gère depuis fin 2016, le Groupe a doublé le volume de CSR valorisés, pour atteindre 3 312 tonnes en 2017.

⁴ Selon des estimations réalisées en interne, sur la base des sources RTE et CRE

Sur le site d'Oum Azza, Pizzorno Environnement a signé un partenariat innovant avec le Groupe Lafarge-Holcim, dans lequel le cimentier s'engage à valoriser 90 000 tonnes de CSR par an. Pour cela, en 2017, un convoyeur a été installé entre le centre et l'usine de l'entreprise voisine. Les refus de tri à l'origine destinés à l'enfouissement y sont acheminés pour y être valorisés énergétiquement.

Enfin, le projet d'écopôle sur l'ICPE de Pierrefeu-du-Var prévoit de traiter des déchets d'activités économiques et des encombrants, ainsi que des ordures ménagères résiduelles, pour produire du CSR. Les objectifs de valorisation énergétique sont de 30% et 16% respectivement pour ces deux catégories de déchets.

d. La filière bois-énergie

Le Groupe soutient également la filière bois-énergie au sein de l'écopôle de Cabasse. Le bois issu des déchetteries y est trié puis broyé pour être vendu à des centrales à biomasse situés dans la région. La quantité de biomasse valorisée a été multipliée par cinq en un an, pour atteindre 5705 tonnes en 2017

3.2.2 Participer à la lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique est l'un des plus grands défis du 21^{ème} siècle. L'Accord de Paris adopté lors de la COP21 en décembre 2015 a fixé un objectif international de limitation du changement climatique à 2°C par rapport aux températures préindustrielles. En France, la loi LTCEV comprend un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030, par rapport au niveau de 1990. Dans ce contexte, et au regard de ses activités, la lutte contre le changement climatique est un des enjeux les plus matériels pour Pizzorno Environnement. En effet, les collectivités clientes, les usagers et d'autres parties prenantes du Groupe sont en attente de solutions concrètes pour pouvoir collectivement répondre à cet enjeu.

Pizzorno Environnement s'engage donc à lutter contre le changement climatique par deux principaux moyens. Premièrement, le Groupe souhaite réduire ses émissions de gaz à effet de serre au travers de sa performance opérationnelle et en investissant notamment dans une mobilité plus durable, avec des camions de collecte et de transport des déchets électriques ou roulant au Gaz Naturel Véhicules (GNV). Deuxièmement, le Groupe souhaite augmenter l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre grâce à ses activités de valorisation matière, organique et énergétique.

Nos objectifs à horizon 2021 :

- Atteindre un ratio de 1,4 émissions de GES évitées pour chaque émission de GES générée, dans le scope 1 et 2 du Groupe
- Faire économiser 240 000 tonnes de CO₂ en promouvant l'économie circulaire
- Équiper notre flotte avec 21% de véhicules électriques ou roulant au GNV

Notre trajectoire Climat & Energie (objectif à fin 2017)	Résultat 2015	Résultat 2016	Résultat 2017	Objectif 2021
▶ 1,4 x Tonne de CO ₂ évitées par Tonnes de CO ₂ émis	0,9	1	1,2	1,4
▶ 240 000 tonnes de CO ₂ d'économisées	143 742 T CO ₂ évitées	171 711 T CO ₂ évitées	205 085 T CO ₂ évitées	243 513 T CO ₂ évitées
▶ 21 % du parc roulant équipé de véhicules « propres »	-	12%	17%	21%

En 2017, les émissions de GES du Groupe, sur le scope 1 et 2 (émissions directes et indirectes liées à l'achat d'électricité) ont atteint 173 694 tonnes de CO_{2e}, soit une augmentation de 4% par rapport à 2016. En parallèle, les émissions économisées grâce aux solutions d'économie circulaire du Groupe se sont élevées à 205 085 tonnes de CO_{2e}, affichant là une hausse de 19% par rapport à 2016. Ainsi, Pizzorno Environnement a fait éviter en 2017, 1,2 tonnes de CO₂ pour 1 tonne de GES émis dans le cadre de ses activités en France.

3.2.2.1 L'empreinte carbone du Groupe

a. Méthode d'évaluation de l'empreinte carbone

Le Groupe a qualifié ses principaux postes d'émissions dans ce que le Protocole des Emissions de Gaz à Effet de Serre nomme les « scope » 1, 2 et 3 :

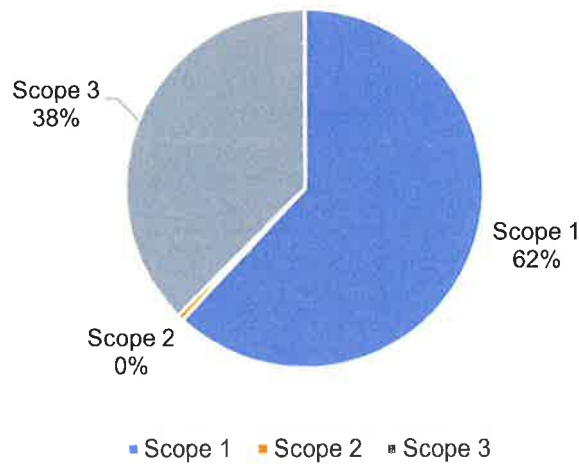
- Le scope 1 comprend les émissions de GES directes, qui proviennent de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Au sein de Pizzorno Environnement, les principaux postes d'émissions sont liés à l'utilisation de combustibles, tels que le butane, le gazoil, l'essence, le gaz naturel, etc. ; mais aussi aux émissions fugitives de méthane dans les installations de stockage des déchets et aux émissions générées par l'incinération des déchets dans l'UVE.
- Le scope 2 comprend les émissions de GES indirectes résultant de l'importation d'électricité, de chaleur ou de vapeur sur le lieu de production. Pour Pizzorno Environnement, il s'agit principalement de la consommation d'électricité.
- Le scope 3 comprend quant à lui les autres émissions indirectes de GES, résultant des activités de l'entreprise mais dont la provenance ou le contrôle appartient à des entités extérieures à cette dernière. Pour Pizzorno Environnement, le scope 3 amont inclut par exemple les achats de produits et services, les amortissements, les déplacements professionnels et les déplacements domicile-travail ; et le scope 3 aval inclut le transport de marchandises aval et les déchets gérés par le groupe et éliminés dans des centres pour lesquels Pizzorno Environnement n'a pas de contrôle opérationnel.

Pizzorno Environnement a procédé en 2017 à une mesure quantitative de ses émissions de GES, sur tous les scopes y compris le scope 3, pour le périmètre France. Cette étude a été menée selon la méthodologie du Bilan Carbone de l'ADEME, respectant la norme ISO 14069. Ce Bilan Carbone, établi sur la base des données de 2016, a permis au Groupe d'identifier ses principaux postes d'émissions et de mesurer les émissions de GES évitées grâce à la valorisation matière, organique et énergétique. Cet exercice a servi également de base pour évaluer les plans d'actions visant à réduire l'empreinte carbone du Groupe.

b. Résultat du bilan carbone 2016

D'après le Bilan Carbone 2016, les émissions globales de Gaz à Effet de Serre - sur les scopes 1, 2 et 3 - de Pizzorno Environnement étaient de 249 244 tonnes de CO_{2e}

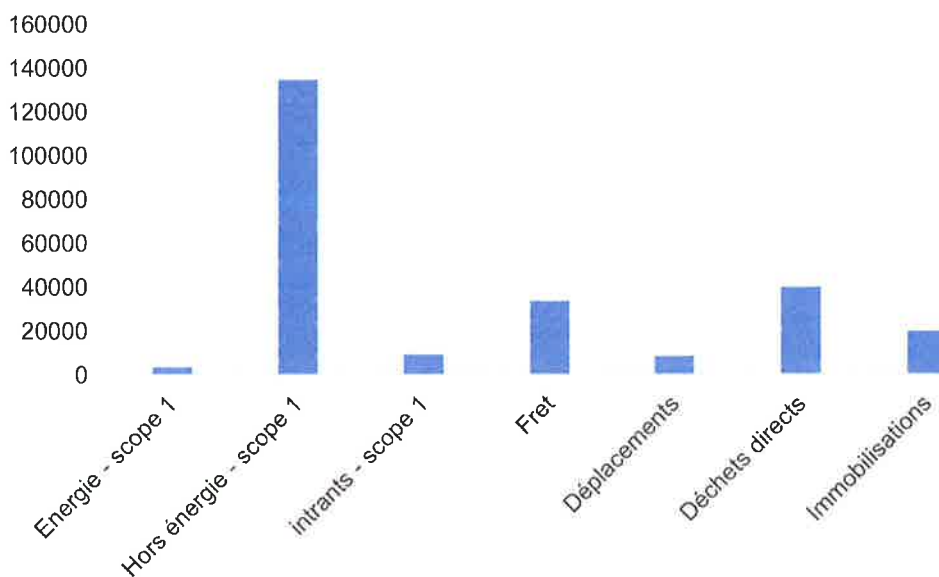
Répartition des émissions de GES par scope en tCO_{2e}



Source : Bilan Carbone 2016 du Groupe Pizzorno Environnement, Greenflex

Le Bilan Carbone de Pizzorno Environnement est particulièrement impacté par le poste d'émission du scope 1 et plus précisément celui du scope 1 Hors énergie, qui correspond à l'incinération et au compostage des déchets ainsi qu'au biogaz diffus issus des ICPE.

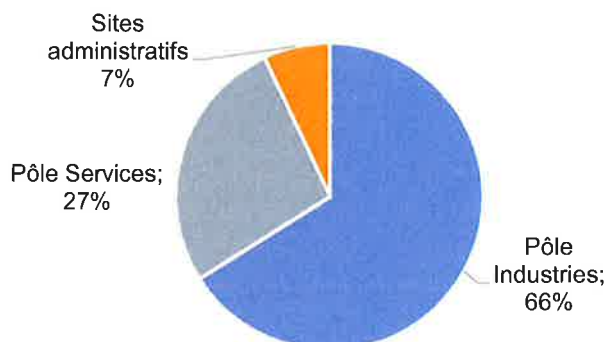
Répartition des émissions de GES par poste d'émission



Source : Bilan Carbone 2016 du Groupe Pizzorno Environnement, Greenflex

L'ensemble de ces activités appartient au Pôle Industries. Celui-ci est le plus émetteur, représentant 66% des émissions globales de gaz à effet de serre.

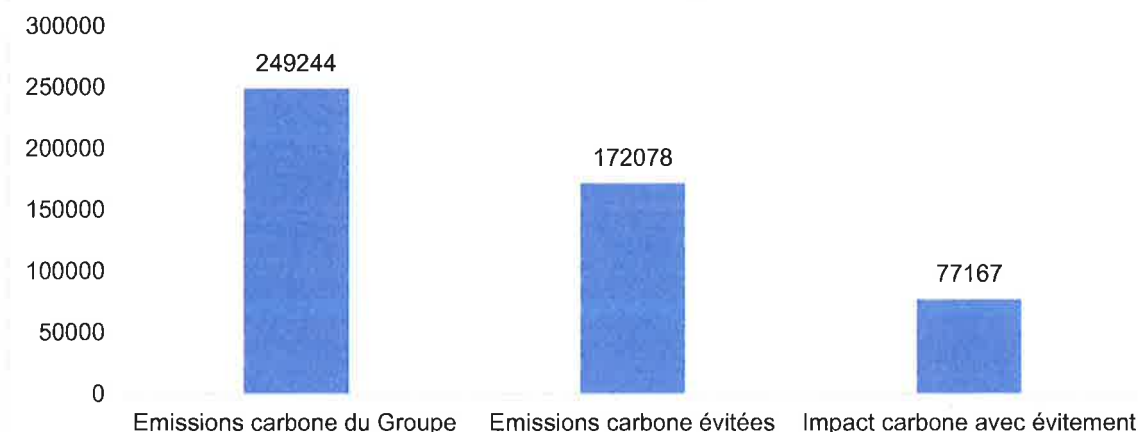
Répartition des émissions de GES par Pôles



Source : Bilan Carbone 2016 du Groupe Pizzorno Environnement, Greenflex

En revanche, le Bilan Carbone est en grande partie compensé par les émissions que le groupe permet d'éviter et ce notamment grâce aux valorisations énergétiques, matière et organique. Les émissions que le Groupe évite représentent 69% de ses émissions totales lorsque celles-ci englobent le scope 3 (émissions indirectes hors achat d'électricité, générées en amont et en aval de la chaîne de valeur de l'entreprise). Ainsi, en prenant en compte les scope 1, 2 et 3, l'impact carbone net de Pizzorno Environnement s'élève à 77 167 tonnes de CO_{2e} en 2016.

Impact carbone total (scopes 1, 2 et 3) du Groupe avec et sans évitement (en tCO_{2e})



Source : Bilan Carbone 2016 du Groupe Pizzorno Environnement, Greenflex

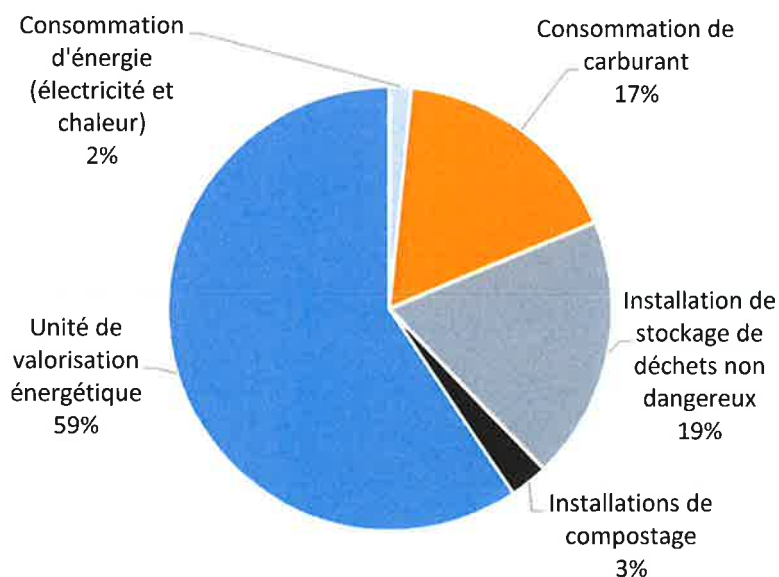
Les résultats du bilan carbone ont montré que les principaux leviers de réduction résidaient dans la diminution du traitement des déchets par stockage au profit de la valorisation matière et énergétique, mais aussi, dans l'intensification de la performance opérationnelle (innovation dans les process de tri et de valorisation, optimisation de la gestion des flux des déchets et des tournées de collecte, augmentation de l'efficacité énergétique).

3.2.2.2 Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) liées aux activités du Groupe et les émissions évitées

a. Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2017

Outre le Bilan Carbone 2016 qui a permis au Groupe de mesurer ses émissions du scope 3, Pizzorno Environnement calcule tous les ans, auprès de l'ensemble de ses sites, les émissions restreintes aux scopes 1⁵ et 2. En 2017, sur ce périmètre, le Groupe a émis 173 694 tonnes d'équivalent CO₂, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2016.

Sources d'émissions de gaz à effet de serre du Groupe en 2017
(scopes 1 et 2)



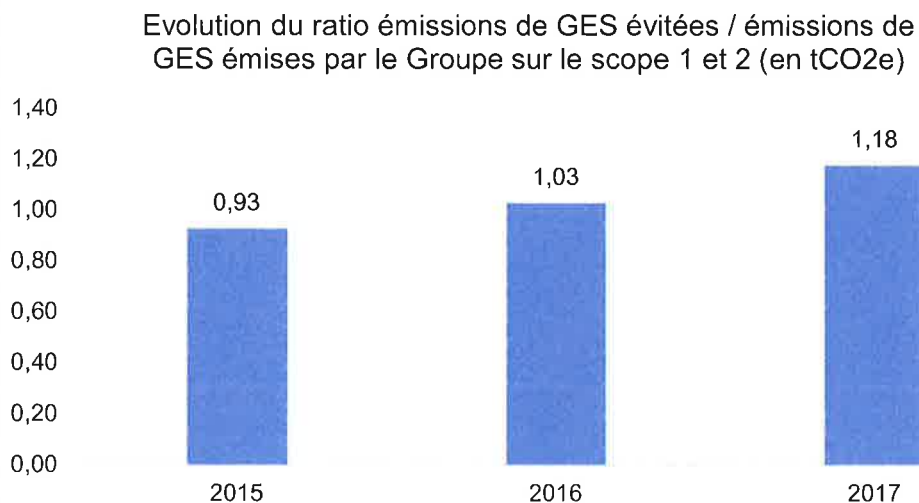
Les émissions globales liées à la consommation d'énergie (électricité et chaleur) représentent une part très faible de la totalité des émissions du Groupe, tandis que le principal poste d'émissions (60% du total) est celui lié à l'incinération des déchets.

b. Les émissions de Gaz à Effet de Serre évitées en 2017

Les émissions évitées font communément référence aux émissions qui auraient été générées si des ressources neuves ou des matières vierges avaient été utilisées, plutôt que des ressources déjà existantes ou recyclées. Augmenter l'évitement d'émissions de gaz à effet de serre au travers de ses activités de valorisation matière, organique et énergétique constitue un des engagements clés de Pizzorno Environnement pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. En évitant un volume plus grand d'émissions de gaz à effet de serre qu'il n'en génère sur ses scopes 1 et 2, le

⁵ En 2016, le Groupe a aligné sa méthodologie de comptabilisation des émissions de GES fugitives sur le Protocole GHG. Les conventions internationales admettent que le CO₂ qui est émis lorsque le méthane est capté et brûlé sur les sites de stockage des déchets non dangereux est biogénique, c'est-à-dire qu'il provient du carbone initialement capté par les végétaux contenus dans les déchets putrescibles. Ces émissions de CO₂ ne sont donc pas comptabilisées. En revanche, le méthane diffus émis mais non capté (et donc non brûlé) est désormais comptabilisé, ce qui explique la différence entre les données d'émissions publiées dans le présent rapport, et celles publiées dans les rapports précédents. A titre indicatif, en 2017, le méthane diffus représentait environ 19% des émissions de GES totales du Groupe.

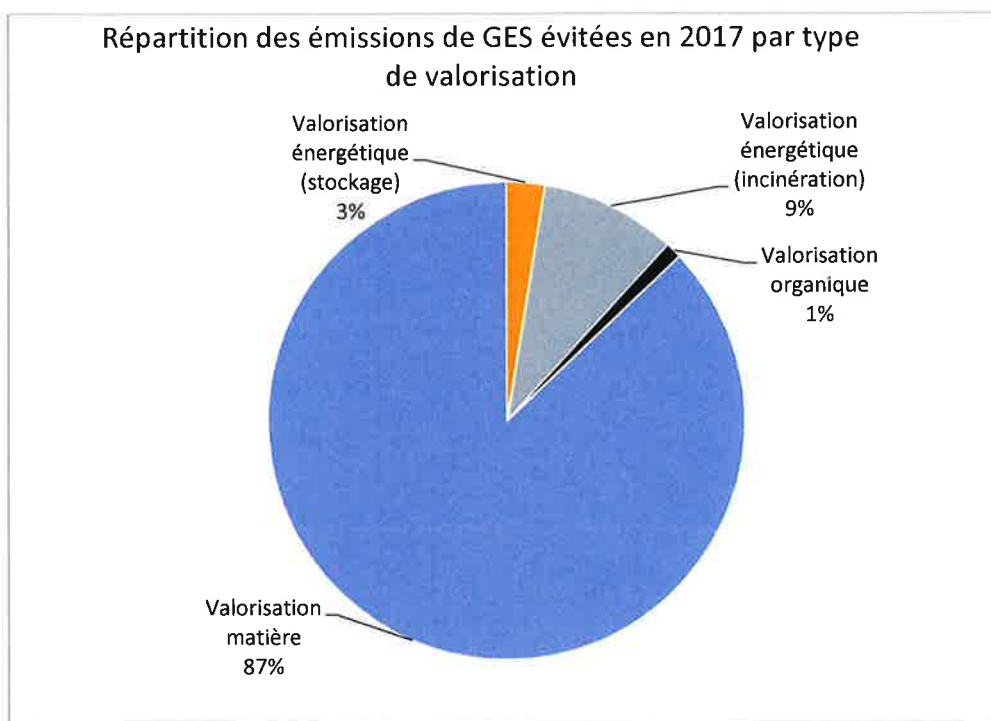
Groupe s'inscrit dans une trajectoire de neutralité carbone et s'engage à davantage progresser dans ce sens.



Pizzorno Environnement évite la production d'émissions de gaz à effet de serre en :

- Produisant de l'énergie thermique et électrique à partir de l'incinération de déchets, à l'UVE de Toulon, ce qui évite d'avoir à produire de l'énergie à partir de ressources fossiles
- Produisant de l'énergie à partir du biogaz, dans les équipements des sites de stockage (par exemple l'évapo-concentrateur de l'ICPE du Cannet-des-Maures et l'installation de cogénération de l'ICPE d'Aboncourt)
- Produisant des matières recyclables dans ses centres de tri et de valorisation matière, qui sinon auraient dû être fabriquées à partir de matériaux nouveaux
- Produisant du compost à partir des bio-déchets, qui évite l'emploi de fertilisants azotés de synthèse et donc d'éviter les émissions de production de ces engrais. De plus, une fraction du CO₂ contenu dans le compost épandu est séquestrée dans le sol et crée un puits organique.

La valorisation matière est la principale source des émissions évitées du Groupe et elle est en forte hausse : entre 2015 et 2017, les émissions évitées grâce au tri et au recyclage du Groupe ont augmenté de 56%. Quant aux émissions évitées par la valorisation énergétique (incinération et biogaz), celles-ci ont enregistré une progression de 36% par rapport à 2015.



3.2.2.3 Réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Pizzorno Environnement veille à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en investissant dans des technologies et équipements moins émetteurs, et en réduisant l'impact de ses activités les plus génératrices d'émissions, notamment le stockage des déchets.

a. La mobilité durable

Les citoyens souhaitent vivre dans des villes moins polluées et plus silencieuses. Avec un parc de plus de 1 200 véhicules circulant quotidiennement en France, principalement pour les activités de propreté urbaine et de collecte et de transport des déchets, Pizzorno Environnement a pris conscience des impacts liés à ces transports. Les émissions liées à la consommation de carburant représentaient en effet 17% des émissions totales de GES du Groupe en 2017. L'analyse de matérialité menée par le Groupe en 2017 a par ailleurs identifié la mobilité durable et l'utilisation de transports propres et alternatifs comme un de ses enjeux les plus matériels. C'est donc dans ce domaine que le Groupe focalise et poursuit ses efforts.

En premier lieu, Pizzorno Environnement s'est engagé dans une démarche volontaire de réduction des émissions de CO₂ liés aux transports, focalisée sur quatre types d'intervention : la formation à l'éco-conduite, la réduction de la consommation de carburant, l'entretien du matériel et la politique d'achat, et l'optimisation des déplacements. Après une expérimentation menée sur un mois en 2017, les conducteurs du Groupe formés à l'éco-conduite ont diminué de 5,6% leur consommation de carburant.

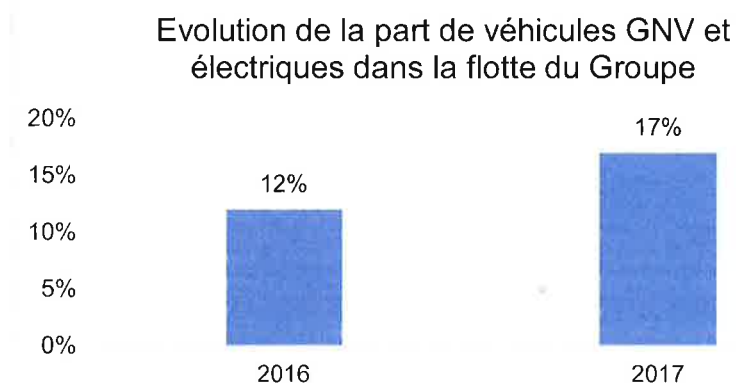
Puis, Pizzorno Environnement a investi dans de nombreux véhicules et équipements électriques. A Paris, le Groupe a été le premier prestataire à proposer des bennes de collecte 100% électriques dans trois arrondissements. D'une capacité de 20 m³, ces véhicules ont une autonomie de 7 heures

grâce à l'utilisation d'une batterie lithium-ion, de la récupération d'énergie à la décélération et au freinage. Leur exploitation permet de baisser de plus de 95% les émissions de CO₂ par rapport à des véhicules traditionnels à motorisation thermique. A Saint-Tropez, 50% du matériel utilisé par le Groupe est électrique, afin de réduire par ailleurs les nuisances sonores de cette ville à fort afflux touristique. Pizzorno Environnement a également mis en place, pour la collecte de déchets et la propreté de la ville de Fréjus, sa nouvelle flotte de véhicules électriques. Pizzorno Environnement remplace aussi les véhicules de fonction de ses agents de maîtrise par des véhicules électriques. Enfin, le Groupe investit ponctuellement lorsque c'est possible dans des modes de transports doux : à Saint-Raphaël, un tricycle équipé d'un grand coffre (700 litres) a été mis en place pour collecter les déchets des 250 corbeilles publiques de la commune pendant la période estivale.

Enfin, le Groupe a adopté une politique de remplacement de ses véhicules à énergie thermique par des véhicules roulant au Gaz Naturel Véhicules (GNV). L'usage du GNV permet de réduire de 7% les émissions de CO₂ par rapport au diesel et jusqu'à 23 % par rapport à l'essence⁶. Ces dernières années, le Groupe est devenu l'une des entreprises de son secteur qui utilise le plus de carburant GNV: à Paris, les 80 bennes en circulation fonctionnent toutes au GNV. Pour le marché de la Métropole du Grand Lyon, 100 % du matériel mis en service par Pizzorno Environnement fonctionne au GNV ou à l'électricité (bennes à ordures, grues, fourgons). Les véhicules d'encadrement ainsi que le petit matériel sont électriques, tandis que la quinzaine de véhicules d'interventions rapides fonctionnent au GNV. Ce choix fait écho à l'initiative « Ville respirable en 5 ans », dans laquelle la Métropole est engagée pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Preuve de l'investissement de Pizzorno Environnement dans le GNV, le Groupe développe ses propres stations d'approvisionnement en GNV. Sur son exploitation basée à Vénissieux, le Groupe dispose de la première station GNV à usage privé de Lyon dotée de 2 bornes de remplissage, afin de garantir l'approvisionnement et le ravitaillement des 40 bennes de collecte. Le Groupe envisage d'investir dans d'autres stations de ce type à l'avenir, comme à Draguignan, où un partenariat avec un transporteur est à l'œuvre pour l'ouverture d'une station GNV en 2018.

Aujourd'hui, les véhicules électriques ou fonctionnant au GNV représentent 17% du parc roulant du Groupe. Cette part est en augmentation de 42% par rapport à 2016, en phase avec les objectifs du Groupe en matière de mobilité durable.



⁶ Source : NGVA

b. Le traitement du biogaz

Dans les sites de stockage de déchets non dangereux, le processus de fermentation des déchets génère du biogaz, dont une partie significative est composée de méthane. Le pouvoir de réchauffement climatique du méthane est 21 fois supérieur au dioxyde de carbone sur une période de 100 ans. Pizzorno Environnement cherche donc à limiter le pouvoir de réchauffement des gaz à effet de serre qu'il émet, en valorisant ou en brûlant le biogaz capté sur ses sites de stockage pour le transformer en CO₂, lorsque celui-ci ne peut pas être valorisé.

Les sites de stockage du Groupe sont tous équipés de systèmes de captage et de brûlage du biogaz. Sur l'ICPE d'Oum Azza, Pizzorno Environnement a également mis en place de tels équipements et projette, dans les années à venir, de valoriser le biogaz capté en électricité.

En 2017, Pizzorno Environnement a pu capter 2 271 tonnes de méthane sur ses ICPE en France, et en a valorisé 97%.

c. Les énergies renouvelables

Depuis 2015, Pizzorno Environnement adhère à un dispositif de recours aux énergies renouvelables proposé par EDF. Ce dispositif garantit que 21% de l'électricité achetée provient d'énergies certifiées renouvelables. 21 sites du Groupe en France y ont souscrit. Pizzorno Environnement est également producteur d'énergies renouvelables via des panneaux solaires situés sur le site du Broc.

3.2.2.4 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les conséquences malheureusement déjà perceptibles du changement climatique impliquent aussi de s'y préparer et de s'y adapter. Sécheresses, inondations et phénomènes climatiques extrêmes sont en effet voués à augmenter en fréquence et en intensité, et Pizzorno Environnement a par le passé été impacté par ce type d'événements. Cela a conduit le Groupe à investir massivement (10 millions d'euros pour la seule ICPE du Balançan au Cannet des Maures entre 2015 et 2017) pour adapter les sites à ce nouveau contexte. Plus généralement, Pizzorno Environnement a mis en place des procédures d'urgence en cas d'inondations ou d'incendies sur l'ensemble de ses sites.

3.2.3 Réduire l'empreinte écologique liée aux activités du groupe

L'engagement stratégique du Groupe Pizzorno Environnement dans l'économie circulaire, sa politique innovante vis-à-vis des véhicules électriques ou roulant au GNV démontrent la volonté du Groupe d'agir positivement pour la transition écologique. En parallèle, la maîtrise et la réduction des impacts négatifs du Groupe sur l'environnement est tout aussi importante pour se positionner comme un véritable acteur responsable. Dans cette partie, à l'exception de l'enjeu des émissions de gaz à effet de serre qui aura été évoqué dans la partie précédente, Pizzorno Environnement a pour objectif de présenter ses actions de réduction des impacts environnementaux, en particulier sur l'eau et les sols, sur l'air, et les mesures de préservation des espaces et de la biodiversité.

Pour gérer ces impacts, Pizzorno Environnement dispose d'une Charte SQE, déclinée en Programmes de Management adaptés aux contextes des différents sites du Groupe. Ces programmes fixent les actions à mener, les responsabilités, les objectifs et les indicateurs de suivi pour chacune des

thématiques de Sécurité, Qualité et Environnement. Le Groupe est engagé, en France comme à l'international, dans une démarche environnementale respectant les exigences de la norme ISO 14 001. En 2017, 22 sites du Groupe étaient certifiés ISO 14001, représentant 79 % du chiffre d'affaires du Groupe.

3.2.3.1 Préservation de l'eau et des sols

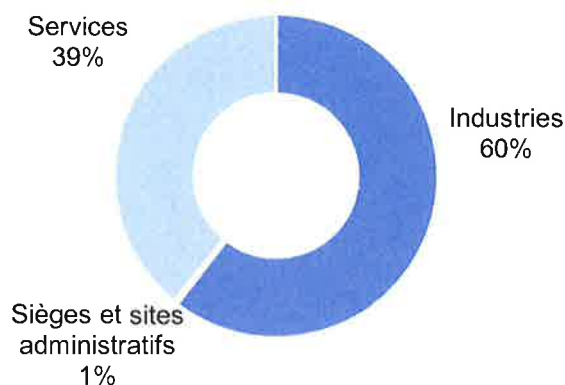
La prévention des pollutions des eaux et des sols est un enjeu particulièrement matériel, en raison des impacts générés par les activités du Groupe mais aussi de l'évolution des réglementations encadrant ces externalités. Pizzorno Environnement s'engage à préserver les eaux et les sols au travers de plusieurs mesures de prévention et de réduction des pollutions :

- Pour préserver les sols sur les sites de stockage de déchets non dangereux, les déchets sont réceptionnés dans des alvéoles parfaitement étanches. Elles contiennent une barrière passive constituée des terrains naturels du site, complétés par des argiles et des GéoSynthétiques Bentonitiques (GSB⁷ conformes aux exigences réglementaires, ainsi qu'une barrière active composée de plusieurs couches de géo-membranes et de géotextiles. Ces barrières permettent ainsi de préserver les sols et donc les nappes phréatiques, de toutes infiltrations.
- Pour préserver l'eau sur les sites de stockage, le Groupe traite par osmose inverse les lixiviats, liquides résiduels issus de la dégradation des déchets. Cette technologie fiable garantit d'excellents résultats de qualité de l'eau en sortie de station. Le perméat obtenu, assimilable à de l'eau déminéralisée, a été épuré à 99% en moyenne en 2017 et peut être soit recyclé sur le site – ce qui permet d'éviter d'utiliser de l'eau de ville pour l'arrosage du site –, soit renvoyé dans le milieu naturel après contrôle qualité. Sur le site d'Aboncourt, le traitement des lixiviats par osmose inverse est renforcé depuis 2014 par une installation de résine échangeuse d'ions. De même, sur le site du Cannet des Maures, un sécheur de concentrat a été mis en service en 2015 pour permettre d'augmenter de façon significative les quantités de perméat produites. Ce même type de dispositif est en projet d'installation sur le site de Pierrefeu-du-Var.
- Des plans de surveillance de la qualité des eaux sont déployés sur les sites du Groupe y compris dans les agences de propreté urbaine. Les produits de lavage utilisés pour la propreté des véhicules sont biodégradables à plus de 90% et ne contiennent ni phosphate, ni potasse.

En 2017, Pizzorno Environnement a utilisé 230 212 m³ d'eau sur l'ensemble de ses sites, et 81 100m³ ont été recyclés, soit 35% de sa consommation totale.

⁷ Produits manufacturés en forme de nappe, constitués d'un assemblage de matériaux, en poudre ou granulés, assurant la fonction étanchéité.

Répartition de la consommation d'eau par pôle en 2017

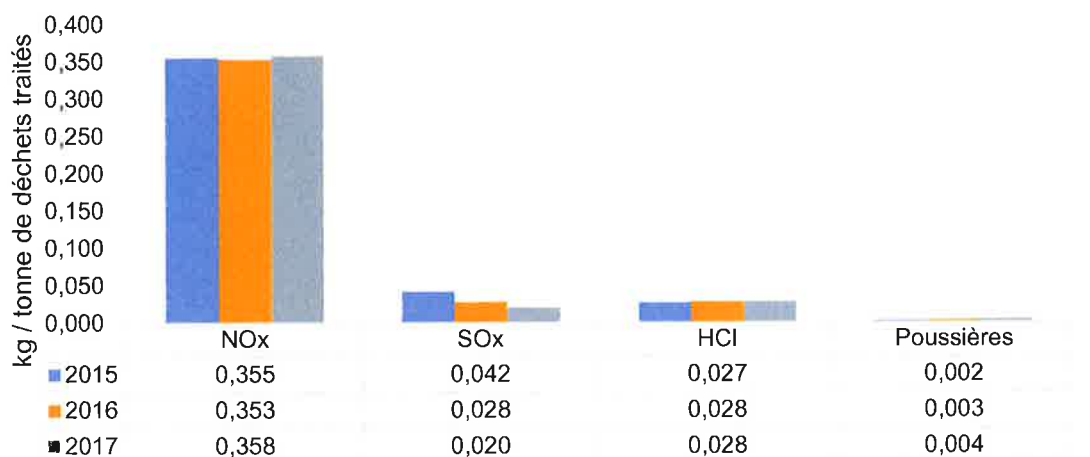


3.2.3.2 Réduction des rejets dans l'air (hors émissions de gaz à effet de serre)

Outre les émissions de gaz à effet de serre, qui sont évoquées dans la partie précédente, Pizzorno Environnement émet plusieurs types de rejets atmosphériques, principalement via l'activité de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulon. Les particules émises dans l'atmosphère par l'incinération des déchets peuvent avoir un impact sur la qualité de l'air. La réduction de ces émissions est donc un enjeu majeur pour le Groupe. L'activité d'incinération des déchets est très encadrée par la réglementation, et impose des mesures strictes en matière de traitement des fumées ainsi que des seuils limites pour les émissions atmosphériques. Pizzorno Environnement souhaite aller au-delà de la réglementation en mettant en place des mesures proactives supplémentaires. Par exemple, la filiale du Groupe qui exploite l'UVE, Zéphire, s'est engagée à garantir des rejets d'oxydes d'azote (NOx) à 80 mg/Nm³, au lieu des 200 mg/Nm³ requis par la directive européenne du 4 décembre 2000. Ce résultat est notamment obtenu grâce au traitement optimisé, par procédé sec, des fumées.

Par ailleurs, la teneur en polluants des fumées émises est continuellement mesurée par Zéphire et deux campagnes réglementaires de surveillance sont effectuées par an pour évaluer l'impact de l'UVE sur l'environnement. Les résultats sont d'abord transmis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), puis aux communes riveraines et aux différents comités de suivi. Ils sont ensuite consultables par le public sur le site du SITTOMAT.

Emissions atmosphériques de l'UVE (en kg / tonne de déchets traités)



Enfin, Pizzorno génère des émissions atmosphériques via la consommation de carburant de ses véhicules de collecte et de transport des déchets. L'utilisation de véhicules GNV pour les activités de collecte contribue à limiter ces rejets. Le GNV réduit en effet de près de 41% les émissions de NOx et de 86% les émissions de particules par rapport au gasoil.

3.2.3.3 Réduction des nuisances olfactives et visuelles

Les activités du Groupe peuvent engendrer différents types de nuisances, y compris olfactives et visuelles. L'analyse de matérialité réalisée en 2017 a montré que cet enjeu, couplé à celui de la sécurité des services du Groupe, était d'une importance élevée pour ses parties prenantes, en particulier les usagers, riverains et habitants de ses territoires d'implantations.

a. Les nuisances olfactives

Pizzorno Environnement met en œuvre des mesures préventives pour limiter les nuisances olfactives de ses sites de stockage de déchets non dangereux. Les déchets sont quotidiennement recouverts de terre dans les alvéoles, des produits masquants peuvent être diffusés selon les conditions météorologiques et des suivis olfactométriques (internes et externes) sont régulièrement réalisés.

Lorsque les sites reçoivent un signalement d'odeur, des mesures correctives peuvent être mises en place. Une équipe se rend alors sur les lieux pour analyser les causes et la provenance de l'odeur, puis décide des actions à prendre pour la résorber. Dans certains cas, Pizzorno Environnement peut mandater un cabinet externe pour mener une campagne d'évaluation de l'impact olfactif du site et émettre des recommandations concrètes pour le réduire.

Au Maroc, plusieurs nouvelles actions sont déployées depuis 2016 pour limiter les odeurs du centre d'enfouissement d'Oum Azza. Certaines parties du massif des déchets sont couvertes, le réseau d'évacuation des lixiviats est aménagé, des supports anti-odorants sont implantés sur les pylônes du hall de réception des déchets, des brise-vents et des asperseurs munis d'un produit masquant reliés à une station météo sont mis en place, et les déchets déposés aux quais de transfert vers le centre sont évacués quotidiennement.

Enfin, dans l'UVE de Toulon, les portes d'entrée et de sortie du hall de réception des déchets, ainsi que leur système de commande, ont été changés afin de fiabiliser leur fonctionnement et d'optimiser la prévention des nuisances olfactives.

b. Les nuisances visuelles

Pizzorno Environnement a intégré des objectifs de revégétalisation dans les programmes de management de ses ICPE de stockage des déchets non dangereux, en France et au Maroc. En France, la moyenne du couvert végétal visible depuis l'extérieur des ICPE du Groupe était d'environ 67% en 2017, soit 2% de plus qu'en 2016.

L'ICPE de Pierrefeu-du-Var a bénéficié d'un aménagement en 2017 afin de réduire l'impact visuel des mâchefers, par la mise en place un merlon paysager.

A l'UVE de Toulon, les travaux réalisés ces dernières années ont permis d'améliorer l'intégration paysagère et esthétique de l'usine. Une couverture végétale a été installée et des jardins méditerranéens ont été créés autour du site, qui a également bénéficié d'un nouveau design architectural.

3.2.3.4 Gestion des espaces et de la biodiversité

Les écosystèmes naturels sont sensibles aux activités humaines et à leur développement. En tant que gestionnaire de sites de stockage de déchets, qui sont parfois localisés à côté de zones naturelles protégées, Pizzorno Environnement doit veiller à la maîtrise de son emprise au sol et à la protection de la biodiversité dans les territoires où se situent ses ICPE. Il s'agit ici aussi d'un enjeu particulièrement matériel pour le Groupe : les espaces naturels vierges étant de moins en moins nombreux sur les territoires, leur utilisation pour des activités humaines est très réglementée.

a. Préservation de la biodiversité

La volonté de Pizzorno Environnement est de préserver la diversité faunistique et floristique de ses sites, en allant au-delà des simples aspects réglementaires en vigueur. Pour cela, le Groupe a pris deux principaux engagements en 2017 :

- **Engagement # 1 :**
Assurer un suivi de l'évolution de la biodiversité sur les sites de traitement pour mesurer l'impact des activités du Groupe, en connaissant la biodiversité via la réalisation d'un inventaire initial faune/flore sur l'ensemble des sites, en suivant et en analysant les évolutions du milieu naturel pour adapter au mieux les différentes actions déployées.

Des inventaires des espèces faune et flore sur le site de Pierrefeu-du-Var ont ainsi été menés depuis plusieurs années, avec l'identification et le suivi notamment d'une espèce de chiroptère, le murin de Bechstein.

Aussi, dans le cadre de l'aménagement d'une alvéole sur l'ICPE d'Aboncourt, Pizzorno Environnement a pris des mesures de protection en faveur d'une colonie de Grands Rhinolophes fréquentant la carrière souterraine présente sur le site. Le planning des travaux a été aménagé pour éviter les périodes de transits de ces espèces et un protocole de suivi a été rédigé pour permettre un comptage des espèces et de la colonie.

- **Engagement # 2 :**

Préserver la biodiversité des écosystèmes sur 100% des sites de traitement du Groupe, en établissant des partenariats avec les parties prenantes locales dans l'objectif de préserver la biodiversité et d'accroître la résilience des écosystèmes, en définissant et déployant des plans d'actions biodiversité sur l'ensemble des sites de traitement en France par l'engagement d'une démarche systématique « Éviter-Réduire-Compenser », et en sensibilisant les salariés à la richesse et au respect de la biodiversité locale.

Le Groupe collabore en effet avec des experts, des bureaux d'études spécialisés en biodiversité, des associations et des collectivités. Outre le suivi des espèces présentes dans l'environnement immédiat de ses installations, Pizzorno Environnement veille à la protection des zones sensibles implantées à l'intérieur ou à proximité de ses installations de stockage de déchets non dangereux : par exemple, le site d'Aboncourt comprend une zone Natura 2000 et une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique).

En 2015, le Groupe a adhéré à la Charte « Agir pour la biodiversité en Région PACA » pour officialiser son engagement pour la biodiversité. Cette adhésion s'est fondée sur la mise en valeur des zones humides créées à partir d'eaux épurées et de mares à proximité de l'ICPE du Cannet-des-Maures. Ces zones humides sont devenues des lieux d'habitation pour de nombreuses plantes et des animaux. Pizzorno Environnement a recensé 64 nouvelles espèces végétales et 33 nouvelles espèces animales autour du site à fin 2015.

L'ICPE d'Aboncourt a, quant à lui, la particularité d'abriter différentes espèces protégées, notamment des espèces de chauves-souris, le milan royal, le crapaud sonneur à ventre jaune et plusieurs espèces d'orchidées. Pizzorno Environnement a mis en place plusieurs mesures de protection de ces espèces, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan. Concernant les chauves-souris, en compensation des entrées condamnées lors du talutage de l'alvéole, deux nouvelles entrées ont été ouvertes en 2017, dont l'une débouchant sur un gîte artificiel à chiroptères. De plus, la zone couvrant les galeries a été imperméabilisée, et la haie arbustive renforcée le long des principales routes de vol des chiroptères. De petites mares ont aussi été installées pour le crapaud sonneur et la grenouille rieuse pour préserver leur environnement naturel, La zone à orchidées a été maintenue.

b. Gestion de l'emprise au sol

La préservation de la biodiversité passe également par la limitation de l'emprise au sol des ICPE de stockage des déchets, notamment lors des phases d'extension de sites. Dans sa demande d'exploitation d'un nouveau casier au Cannet-des-Maures, envoyée à la Préfecture en novembre 2016, le Groupe a prévu de construire ce casier de 10 hectares sur les terrains déjà anthropisés du site. L'optimisation de l'emprise existante du site permet de ne pas générer d'impacts supplémentaires sur les milieux naturels sensibles environnants.

En 2017, la surface totale occupée par les ICPE de stockage des déchets gérés par le Groupe en France était de 111 hectares. Les zones protégées et écologiquement sensibles également gérées par Pizzorno Environnement représentaient quant à elle 45 hectares, soit 41% de l'emprise totale au sol de ces ICPE.

3.3 Bâtir des relations durables avec les parties prenantes

Pizzorno Environnement se caractérise également par son engagement sur ses différents territoires d'implantation. Auprès de ses clients, de ses fournisseurs, de ses salariés et de la société, le Groupe s'applique à mettre en œuvre des pratiques exemplaires dans un secteur à forts impacts sociaux et environnementaux. Le Groupe assume pleinement son rôle dans l'amélioration du cadre de vie de ses parties prenantes et le développement économique des territoires dans lesquels il opère.

Pizzorno Environnement maintient des relations de proximité avec ses interlocuteurs, par des modes de dialogue différenciés selon chacun d'eux :

Parties prenantes	Enjeux	Outils de dialogue
Clients	Innovation Performance, qualité Satisfaction globale Emploi	Réponses aux appels d'offres Réunions Enquêtes de satisfaction Outils digitaux (collecte connectée)
Usagers & riverains	Performance, qualité Sécurité et réduction des nuisances	Réunions et consultations publiques Procédure de signalements Site internet
Société civile (salariés, citoyens, enfants)	Gestes éco-citoyens Sensibilisation et gestes éco-citoyens Réduction des pollutions	Visites de site Campagnes de sensibilisation Opérations de nettoyage Affichage, plaquettes, brochures
Salariés et candidats	Emploi Santé et sécurité, bien-être Formation, employabilité	Forums emploi et salons Instances Représentatives du Personnel Newsletter et journal internes
Fournisseurs & sous-traitants	Partenariats durables Respect des bonnes pratiques dans les relations donneurs d'ordres / fournisseurs	Charte Engagement Fournisseur Évaluations Audits
Secteur culturel & sportif	Pérennité Durabilité économique	Sponsoring Mécénat

Il est impératif pour le Groupe d'échanger régulièrement avec les citoyens pour les informer, les consulter et prendre en compte leurs attentes vis-à-vis de ses activités. Des consultations publiques sont régulièrement organisées avec les riverains. Par exemple, pour l'UVE de Toulon, le comité consultatif inclut un comité d'intérêt local du quartier qui se réunit une fois par an. Le préfet du Var a également créé une commission de suivi de l'UVE rassemblant des habitants, des associations et des collectivités locales.

De la même manière, chaque ICPE de stockage des déchets non dangereux dispose d'une commission de suivi de site, qui se réunit a minima tous les ans.

Enfin, pour les contrats de propreté et de nettoyage, Pizzorno Environnement participe régulièrement aux réunions publiques et aux comités de quartiers organisés dans les communes dans lesquelles il opère.

3.3.1 Garantir l'éthique et la loyauté des pratiques

L'éthique et le respect des réglementations sont des éléments fondamentaux pour assurer des relations saines et durables avec l'ensemble des parties prenantes. Pour répondre à cet enjeu prioritaire pour le Groupe, Pizzorno Environnement s'engage, par le biais de sa politique RSE et son adhésion au Pacte Mondial de l'ONU, à être un acteur économique responsable et à prévenir les actes de corruption.

Souhaitant renforcer ses actions menées en matière de lutte anticorruption, d'éthique des affaires et de transparence, et mettre en place les mesures requises par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, Pizzorno Environnement a établi en 2017 un code de conduite annexé à son règlement intérieur.

Ce code de conduite, obligatoire pour chaque collaborateur du Groupe, présente les règles applicables en matière de comportement éthique à l'égard des partenaires commerciaux et des administrations, notamment en ce qui concerne les paiements de facilitation, le lobbying externe ou encore les cadeaux et invitations. Il présente également les comportements à adopter pour assurer une concurrence loyale, éviter les conflits d'intérêts et protéger les informations confidentielles de l'entreprise. Enfin, le code de conduite intègre une procédure d'alerte, permettant aux collaborateurs de signaler d'éventuelles situations ou des comportements contraires aux règles.

Une cartographie des risques a été réalisée en interne pour identifier les personnes les plus concernées par les questions d'éthique. Un Comité Conformité disposant d'un droit d'alerte a été instauré au sein du Groupe, et plusieurs réunions de sensibilisation à destination des organes d'encadrement ont été menées sur les sujets relatifs à la lutte contre la corruption.

La formation des membres du Comité de Direction, des directeurs exécutifs et des directeurs d'exploitations à l'anti-corruption, la gestion de crise et la mise en place de mesures correctives constitue une priorité pour l'année 2018.

3.3.2 Contribuer au développement et à l'amélioration du cadre de vie dans nos territoires d'implantation

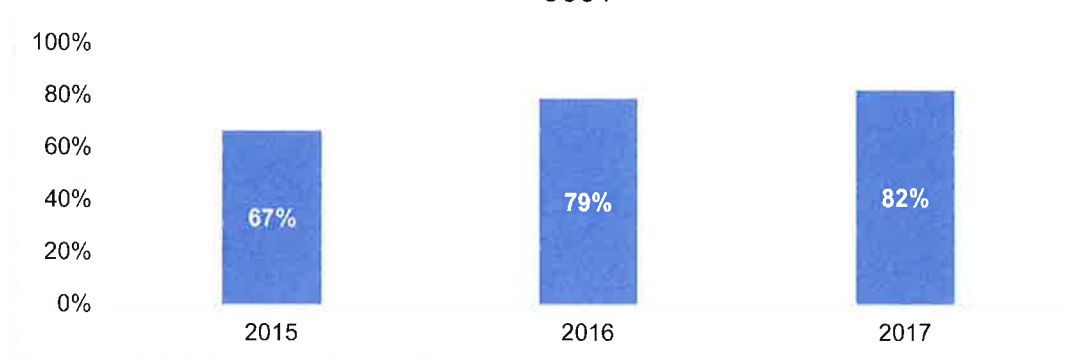
Les collectivités territoriales clientes de Pizzorno Environnement, ainsi que les usagers – c'est à dire les populations habitant dans ces territoires – sont les premiers concernés par les activités du Groupe. A ce titre, il est particulièrement important de veiller à satisfaire leurs besoins et de les écouter, tout en assurant une contribution positive à l'économie et à la qualité de vie de ces territoires.

3.3.2.1 Service exemplaire auprès des clients

a. Le processus qualité

Pizzorno Environnement dispose d'un Système de Management de la Qualité, dans lequel il s'engage à fournir un service exemplaire à ses clients. Fin 2017, 26 sites sont certifiés ISO 9001, représentant 82% du chiffre d'affaires du Groupe.

Part du chiffre d'affaires couvert par une certification ISO 9001



Dans le cadre de ce système de management, le Groupe a déployé un système annuel d'enquêtes de satisfaction auprès de ses clients. Le questionnaire porte sur 4 domaines de critères :

1. La relation client
2. La qualité des prestations
3. Le support administratif
4. L'amélioration de la performance

Pizzorno Environnement analyse les résultats de ces enquêtes et les intègre dans ses actions d'amélioration. En 2017, 130 questionnaires ont été envoyés, dont 73 ont été complétés par les clients, soit un taux de réponse de 56%.

Le Groupe s'est vu remettre en 2017 le « Prix des Bonnes Pratiques Qualité et Performance » pour la démarche qualité engagée sur ses installations de tri et de recyclage, par l'AFQP (Association France Qualité Performance).

b. Les services technologiques et la collecte intelligente des déchets

L'usage des technologies digitales transforme peu à peu les activités de Pizzorno Environnement, qui modernise ses outils et s'oriente vers ce qui s'appelle désormais la « collecte intelligente » des déchets.

Le Groupe opte en effet pour des collectes plus connectées, intégrant un dispositif de géo-guidage interfacé sur différents capteurs installés sur les véhicules chargés de la collecte pour améliorer la prestation et le trajet. Les chauffeurs de Pizzorno Environnement peuvent signaler à tout moment une anomalie (bacs cassés, déchets non conformes, dépôts sauvages, etc.) détectée sur un parcours de collecte. Avec une tablette ou un smartphone, ils peuvent prendre des photos de l'anomalie et la géo-localiser, déclenchant ainsi plus rapidement des actions correctives ou préventives. Cette solution interactive entre le client et le prestataire, en vigueur notamment sur le marché du Grand Lyon permet, par l'analyse des données, de proposer une amélioration continue des prestations, d'optimiser les circuits, de rationaliser les déplacements dans des espaces denses et d'augmenter la réactivité du service pour mieux partager l'espace urbain. Par ailleurs, ils permettent un meilleur suivi de la part des clients, puisque ces derniers peuvent avoir accès, de façon dématérialisée et en temps réel, aux données transmises par les équipes de terrain.

Dans le Var et les Alpes-Maritimes, Pizzorno Environnement a commencé à expérimenter l'application « Optipav » pour la gestion de la collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV). Cette application permet de visualiser sur une même carte, la tournée, leur emplacement et leur taux de remplissage. Ainsi, quand un PAV est plusieurs fois constaté en débordement lors de la collecte, sa fréquence de vidage peut être augmentée. Dans le cas contraire, lorsqu'il est systématiquement vidé avec un faible poids, sa fréquence de collecte peut être allongée. De même, les PAV les moins productifs peuvent également être signalés au client en vue de leur retrait. L'optimisation de ces tournées permet ainsi d'économiser du carburant tout en évitant un trafic routier et des émissions de CO₂ inutiles. En parallèle, des sondes mesurant le remplissage des colonnes ont été testées, notamment dans la ville de Fréjus, où 50 colonnes sont aujourd'hui équipées de ce système.

En 2017, Pizzorno Environnement a également travaillé avec un partenaire sur la mise en service d'une application notifiant les commerçants de Draguignan sur leur smartphone 15 minutes avant le passage des véhicules de collecte pour faciliter la mise à disposition des déchets cartons à recycler.

Enfin, Pizzorno Environnement prévoit d'expérimenter en 2018 une application donnant la possibilité aux riverains de signaler par smartphone des dégâts sur la voie publique pour en informer la collectivité et ainsi permettre la mise en place rapide de mesures correctives.

3.3.2.2 Amélioration du cadre de vie des usagers et populations locales

a. Les enquêtes de satisfaction terrain

Pizzorno Environnement continue d'effectuer des enquêtes de satisfaction terrain, auprès des riverains et des commerçants des villes pour lesquelles le Groupe réalise des activités de propreté urbaine. En partenariat avec l'IUT de Toulon, des étudiants en licence professionnelle des « Métiers de la Qualité » ont conduit en 2017 une enquête de satisfaction auprès de riverains de trois quartiers de la ville de Nice (Saint-Roch, Cimiez et Riquier). Cette enquête comprenait des questions visant à évaluer le niveau de satisfaction et le ressenti des usagers vis-à-vis des prestations de Pizzorno Environnement. Les étudiants ont analysé les résultats de l'enquête, et proposé des pistes d'améliorations (telles que la fréquence ou les horaires des collectes) que les exploitations concernées ont intégrées à leurs plans d'actions. Sur les 137 personnes interrogées, 77,9% se sont déclarées satisfaites des services réalisés par le Groupe.

b. Les nuisances sonores des véhicules de collecte et la gestion des points noirs

Pizzorno Environnement est en permanence à la recherche de solutions efficaces pour garantir la sécurité de ses services et réduire les nuisances sonores générées par ses activités de nettoyage urbain et de collecte des déchets. Ce sont en effet des enjeux importants pour le Groupe, mis en évidence par l'analyse de matérialité effectuée en 2017, et auquel il répond par des mesures d'amélioration continue.

Les solutions déployées récemment pour réduire les nuisances sonores consistent en l'acquisition de véhicules et d'aspirateurs de déchets urbains électriques silencieux. Pizzorno Environnement a également amélioré l'équipement du parc de véhicules en mettant en place des avertisseurs sonores de recul moins bruyants, des boîtes automatiques favorisant une conduite souple et de nouveaux dispositifs d'insonorisation. Enfin, des actions de sensibilisation sur la prévention des nuisances

sonores ont été dispensées aux ripeurs et aux chauffeurs, pour les aider à effectuer leurs manœuvres plus silencieusement.

La réorganisation des tournées de nettoyage contribue également à la réduction des nuisances sonores. Pizzorno Environnement a ainsi optimisé le déplacement de ses véhicules pour permettre à la collecte de débuter sur les voies circulantes et les zones d'activités, et de terminer dans les zones résidentielles, afin d'éviter de gêner les habitants à des heures trop matinales. Les tournées limitent également les passages dans les zones sensibles, telles que les écoles à des heures de fortes affluences.

Enfin, pour assurer la sécurité des habitants qui circulent à proximité de ses véhicules de collecte et de nettoyage, le Groupe a généralisé au sein de ses exploitations l'identification des « points noirs » de production. Les « points noirs » sont des situations de travail qui présentent des risques, soit pour les salariés soit pour les usagers, et qui sont donc à améliorer. Depuis 2017, chaque site doit désormais avoir une liste des « points noirs » mise à jour, ainsi qu'un plan d'actions associé.

3.3.2.3 Développement de l'insertion par l'emploi

Pizzorno Environnement est convaincu que le Groupe a une responsabilité vis-à-vis de l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi. Le Groupe inclut systématiquement des clauses sur l'insertion professionnelle dans ses réponses aux appels d'offres, que cela soit exigé par les cahiers des charges ou non. Pour concrétiser cet engagement, Pizzorno Environnement a établi plusieurs partenariats avec des associations et entreprises d'insertion :

- Le Groupe a renouvelé en 2017 un accord-cadre avec l'Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion ISA Intérim. Cet accord prévoit l'embauche d'intérimaires sur des postes d'équipiers de collecte ou de conducteurs de poids lourds. D'une durée de 1 an, il couvre les départements du Var et des Alpes Maritimes.
- Dans le Var, Pizzorno Environnement collabore avec plusieurs associations d'insertion, dont l'association Corail. En 2017, 2 CDI (contrats à durée indéterminée) ont été signés à l'issue des contrats d'insertion.
- Pizzorno Environnement a établi en 2015 un partenariat avec Adecco France pour contribuer à son projet d'emploi, intitulé « La Chaîne du Oui ». Ce projet a pour objectif de réinsérer 40 000 personnes fragilisées dans le monde du travail, d'intégrer 100 000 jeunes de moins de 26 ans et de permettre à 130 000 personnes d'accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante. Dans le cadre de ce partenariat, le Groupe propose des postes accessibles notamment aux personnes en situation de handicap, aux seniors et aux jeunes de moins de 26 ans, et les aide à s'intégrer dans la vie active.
- Pour répondre aux objectifs sociaux fixés par le Grand Lyon, Pizzorno Environnement s'est associé au Groupe ID'EES (filiale d'Adecco), et s'est engagé à proposer 12 600 heures d'insertion par an, soit 50 400 heures sur la durée totale du marché, ce qui correspond à l'emploi de 8 salariés à temps plein.
- Le Groupe travaille aussi depuis plusieurs années avec le GREP (Groupe pour l'Emploi des Probationnaires), dont l'objectif est de faciliter l'insertion des probationnaires par l'activité économique. En 2017, Pizzorno Environnement a réalisé plus de 16 000 heures d'insertion via ce partenariat.

Sur le centre de tri du Muy, Pizzorno Environnement applique une politique particulièrement volontariste en matière d'insertion. En effet, le centre emploie près de 35% de personnes en insertion. Une convention de partenariat entre l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) du Var et la filiale Valeor de Pizzorno Environnement a été signée en 2017. Le Groupe s'engage par ce biais à mettre l'école en réseau avec son secteur d'activité, à participer à la construction et à la mise en œuvre de son approche pédagogique (animation de tables rondes, visites) et à assurer le tutorat d'un stagiaire tout au long de son parcours à l'école. Pizzorno Environnement contribue à l'élaboration du projet professionnel des stagiaires de l'E2C Var en proposant des offres de stages, de contrats d'apprentissage et/ou d'emploi.

L'insertion devient ainsi une source importante de recrutement en CDI du Groupe. Il est à noter que Pizzorno Environnement accompagne ses salariés au-delà de la sphère professionnelle afin de faciliter leur intégration sociale, par exemple en les aidant dans leurs démarches administratives liées à leur vie personnelle, ou dans leurs recherches de logement.

Au total en 2017, plus de 302 000 heures d'insertion ont été réalisées par Pizzorno Environnement, représentant plus de 7,5% des salariés en ETP du Groupe en France.

Focus sur la coopérative ATTAWAFOUK

L'ouverture du centre de tri et de valorisation d'Oum Azza en 2010 au Maroc, a entraîné la fermeture d'une ancienne décharge, sur laquelle des centaines de trieurs informels subsistaient à travers la vente de matériaux valorisables. Teodem, la filiale du Groupe en charge de l'exploitation du site, s'est engagée à intégrer les populations de trieurs informels qui travaillaient sur la décharge d'Akreuch. Les ex-chiffonniers, devenus ouvriers-trieurs, ont alors formé la coopérative ouvrière ATTAWAFOUK, pour laquelle Teodem a conçu et équipé le centre de deux lignes de tri.

Aujourd'hui, les 200 personnes qui la composent se financent et se rémunèrent par la vente des matières récupérées lors du tri. Elles sont désormais réintégrées dans la société et, en recevant une assurance, une protection sociale et un salaire mensuel fixe, bénéficient d'une réelle stabilité sociale. Chaque année, les profits générés sont répartis entre tous les membres de la coopérative, selon le nombre d'heures travaillées de chacun. En parallèle, depuis 2008, des actions de resocialisation (scolarisation des enfants, formation contre l'illettrisme) et de professionnalisation de ces trieurs ont été mises en place, avec des formations sur la sécurité et les aspects techniques du métier.

3.3.2.4 Mécénat culturel et sportif

Depuis 40 ans, Pizzorno Environnement met en œuvre une politique de soutien aux secteurs sportifs et culturels via des actions de sponsoring. Le Groupe est partenaire, entre autres, du Rugby Club Toulonnais, de Saint-Raphaël Var Handball, du festival des arts de la scène « Les 15 Cents Coups » et de nombreux autres associations culturelles et clubs sportifs. Au-delà du soutien d'équipes d'envergure nationale, le Groupe cherche surtout à soutenir la jeunesse et les petites structures amatrices basées dans ses territoires d'implantation. En effet, le sponsoring est vital pour assurer la pérennité de ces organisations locales, qui rendent possibles le développement de la pratique sportive dans les territoires, ainsi que la transmission de ses valeurs.

3.3.3 Transmettre les valeurs du développement durable aux générations actuelles et futures

3.3.3.1 Sensibilisation à l'éco-citoyenneté

Ce n'est qu'en impliquant et sensibilisant l'ensemble de ses parties prenantes dans ses actions, que Pizzorno Environnement pourra s'inscrire dans la trajectoire de la transition écologique. En effet, cette dernière doit être accompagnée d'une vaste prise de conscience des enjeux environnementaux et de l'économie circulaire, à la fois par ses propres salariés, les collectivités clientes, les citoyens et les générations futures. Pizzorno Environnement a mis en place plusieurs programmes pour promouvoir l'éco-citoyenneté et en particulier les gestes de tri et de recyclage, en lien avec ses propres métiers et savoir-faire.

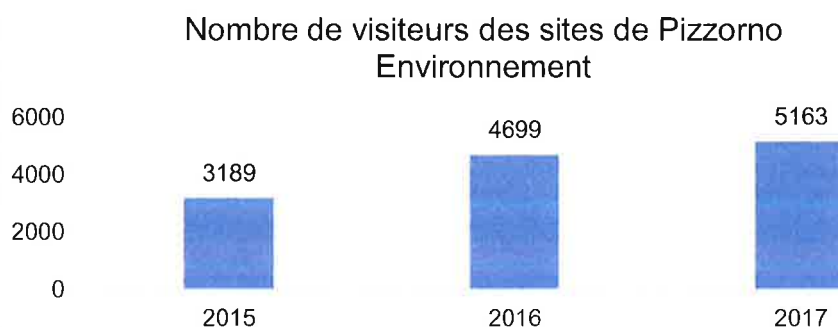
a. Les salariés

Pizzorno Environnement sensibilise régulièrement ses collaborateurs au développement durable via ses outils de communication interne : le magazine trimestriel L'Équipier, l'affichage de consignes incitant aux gestes éco-citoyens, ou encore les « flashs environnement » diffusés sur les écrans disposés dans ses locaux, permettent aux collaborateurs du Groupe de s'approprier ces enjeux. Au Maroc aussi, la filiale Teomara a mené plusieurs actions d'informations auprès des salariés, par exemple sur le tri des déchets, la consommation d'eau ou encore le respect des limitations de vitesse.

Depuis 2016, le Groupe dispose d'un module de formation de 7 heures à destination des salariés du centre de tri et de valorisation du Muy, intitulé « Sensibilisation au développement durable » qui a pour objectif de donner du sens à l'activité industrielle du centre en resituant cette activité dans le cadre plus global des enjeux environnementaux. Le module inclut une présentation du concept de développement durable, un focus sur l'acte de tri en France et en particulier au centre du Muy et une description de la politique RSE du Groupe.

b. Les citoyens et les collectivités

Pizzorno Environnement combine plusieurs dispositifs pour sensibiliser les citoyens aux éco-gestes. Le Groupe organise des réunions d'informations publiques ; des opérations de nettoyage volontaires, pour lesquelles le Groupe fournit des bennes à ordures et du matériel de collecte ; et des visites de ses centres de tri et des installations de stockage des déchets, afin de montrer aux citoyens, élus et associations ce que deviennent les déchets une fois jetés.



Par ailleurs, en collaboration avec les collectivités territoriales, Pizzorno Environnement peut être amené à contribuer à l'édition de brochures de sensibilisation. A titre d'exemple, en 2016, le Groupe a participé à la création d'une plaquette intitulée « Un Engagement Environnemental et Citoyen » avec la Communauté de Communes Méditerranée – Porte des Maures, pour sensibiliser les citoyens aux consignes de tri et aux changements des opérations de collecte. La plaquette explique également de façon pédagogique ce qu'il advient de chaque catégorie de déchets (compostage ou recyclage, incinération ou enfouissement). Un autre exemple est celui de la collaboration du Groupe avec la Métropole Grenoble Alpes : depuis 2016, les habitants de la Métropole reçoivent dans leurs boîtes aux lettres un courrier et un guide de tri les informant de l'extension des consignes de tri sur les emballages plastiques.

Enfin, le Groupe peut collaborer de manière plus étroite encore avec les collectivités. En 2015, l'agence de Lyon a signé une Charte de coopération avec la ville de Vénissieux. Cette Charte, toujours d'actualité en 2017, engage les parties à renforcer leur coopération dans le but de soutenir le développement du territoire vénissien par la mise en œuvre d'actions pour l'emploi, pour l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement, pour les transports et pour le soutien d'initiatives locales. Pour le marché de collecte de l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, Pizzorno Environnement s'est également engagé sur des prestations de communication afin d'accompagner la collectivité dans ses objectifs d'amélioration des performances des collectes sélectives et de baisse du taux de refus. Plusieurs campagnes d'affichage ainsi que des animations seront programmées en 2018 afin d'encourager le geste de tri du verre, des emballages et des papiers recyclables.

c. Les écoles

La sensibilisation des enfants aux éco-gestes est une action clef, puisqu'il s'agit là de former les générations futures à l'éco-citoyenneté.

Au Maroc, en 2016, la filiale Teomara a conçu une campagne de sensibilisation des écoles situées dans un des territoires couverts par ses marchés, incluant une sensibilisation générale au développement durable, un débat sur l'importance de l'éducation à l'environnement, une opération de collecte et de nettoyage au sein de l'école et diverses animations. Teomara accueille par ailleurs de nombreux jeunes dans le cadre de stages scolaires et de visites d'apprentissage des étudiants.

En France, Pizzorno Environnement a mis en place un partenariat avec l'association ADEE pour l'organisation de visites scolaires dans certains de ses sites. Les ICPE du Cagnet des Maures, de Pierrefeu du Var et le centre de tri du Muy sont les sites les plus visités ; ce dernier accueille plus de 1000 élèves par an.

En mai 2017, Pizzorno Environnement a également permis à 15 jeunes conseillers municipaux scolarisés dans les communes de Bormes-les-Mimosas, La Londe-les-Maures et Pierrefeu-du-Var de visiter le centre du Muy. Cela les a sensibilisés aux enjeux et bonnes pratiques du tri et leur a inspiré l'idée d'instaurer un compost pour le potager de leur école.

Enfin, en octobre 2017, Pizzorno Environnement a adhéré au Hub Business de Nice-Matin, un club de réflexion qui regroupe les acteurs du Var et des Alpes Maritimes, sur des thématiques proches du

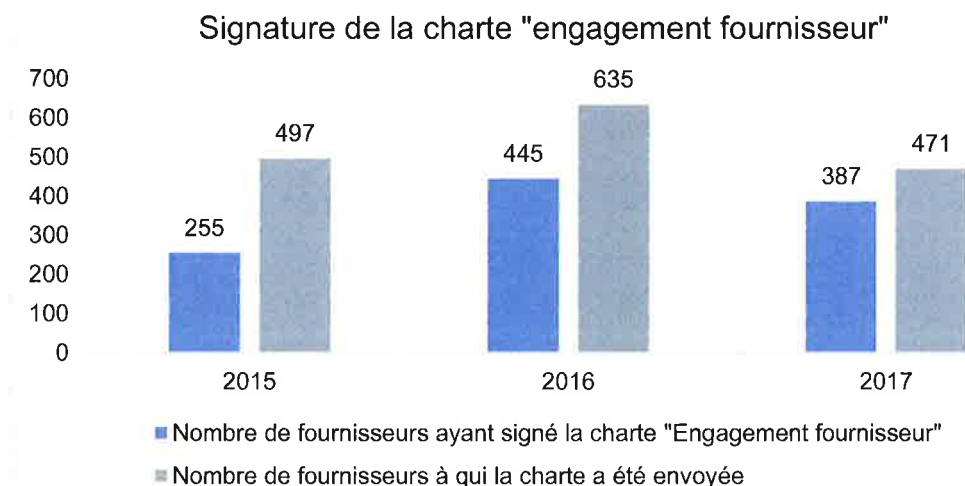
développement durable et de l'économie circulaire. Avec le rectorat de Nice, le Hub Business et Pizzorno Environnement ont créé les Rendez-Vous de l'économie circulaire à destination des collégiens et lycéens des deux départements concernés, pour évoquer une des composantes clés de l'économie du futur. Ce projet vise à sensibiliser le jeune public, situé en majorité dans des établissements en zones prioritaires d'éducation, via une présentation et une visite des installations du Broc et du Muy, ainsi qu'un jeu concours "Imagine ton métier de demain" autour de l'économie circulaire, avec à la clé une dotation pour un contrat d'apprentissage au sein du Groupe.

3.3.3.2 Promotion de la RSE auprès des fournisseurs et sous-traitants

a. L'intégration de la RSE dans les évaluations fournisseurs

Les objectifs de Pizzorno Environnement vis-à-vis de ses prestataires sont de maintenir un climat de confiance et d'assurer l'équité de traitement de chaque prestataire, de maintenir des relations durables avec eux, et de les encourager à apporter leur contribution aux engagements de développement durable du Groupe.

Tous les ans, Pizzorno Environnement demande à ses fournisseurs de signer une Charte « Engagement Fournisseur », dans laquelle ils s'engagent à respecter non seulement les procédures achats du Groupe, mais aussi les normes européennes liées au droit du travail et à la protection de l'environnement. En 2017, 82% des 471 fournisseurs à qui la Charte a été envoyée, ont renouvelé leurs engagements, soit une hausse de 12 points par rapport à 2016.



Par ailleurs, chaque année, Pizzorno Environnement effectue une évaluation annuelle des fournisseurs les plus importants ou les plus stratégiques pour le Groupe. La qualité de la relation client-fournisseur, le rapport qualité-prix et le suivi après prestations sont les différents axes évalués. Le respect de la réglementation environnementale et des normes de sécurité, ainsi que la proximité géographique du fournisseur, sont aussi pris en compte.

La filiale marocaine du Groupe, Teomara, s'engage également à développer des relations responsables avec ses fournisseurs et ses prestataires en les impliquant dans sa démarche QSE. La filiale communique la politique QSE auprès des fournisseurs, met en place un plan de prévention et un protocole de sécurité, et mène des audits sur ses fournisseurs.

b. La politique d'achats responsables

Pizzorno Environnement intègre des critères sociaux ou environnementaux dans plusieurs catégories d'achats, telles que :

- La flotte de véhicules : disposant d'un parc roulant d'une moyenne d'âge de 5 ans et respectant à minima la norme Euro 5, la politique d'achats des véhicules privilégie désormais l'acquisition de véhicules électriques ou fonctionnant au GNV. Cette volonté se traduit par le remplacement des véhicules gasoil par des véhicules moins polluants, respectant les prescriptions techniques nécessaires. Le mix énergétique entre véhicules thermiques, électriques et au GNV garantit le choix technologique le plus adapté aux besoins des collectivités.
- Les vêtements professionnels : le Groupe s'assure que les fournisseurs adhèrent aux conventions de l'Organisation Internationale du Travail et n'achète que des vêtements fabriqués en France ou en Italie.

Pizzorno Environnement privilégie de manière générale les fournisseurs situés à proximité de ses sites, afin de bénéficier d'une plus grande réactivité de leur part et d'éviter en parallèle des transports inutiles.

3.4 Accompagner les hommes dans la mutation de nos métiers

Comme évoqué dans les chapitres précédents, Pizzorno Environnement a amorcé depuis plusieurs années une transition afin de devenir un acteur reconnu de l'économie circulaire, et met en place des outils et mesures pour y parvenir en collaboration avec ses parties prenantes. Cette transition, qui implique des changements au niveau du modèle économique, de l'organisation, des activités et des offres du Groupe, a nécessairement des conséquences sur les collaboratrices et collaborateurs du Groupe. La nature des emplois, la typologie des métiers et les besoins en compétences de l'entreprise évoluent. Dans ce contexte, le principal enjeu du Groupe pour les années à venir est d'accompagner les collaborateurs dans cette mutation, de préserver leurs emplois et leur employabilité, d'anticiper l'évolution des compétences et d'adapter le programme de formation en conséquence.

Outre ces évolutions, les secteurs de la propreté et du traitement des déchets sont historiquement confrontés à des enjeux de ressources humaines spécifiques, pour lesquels Pizzorno Environnement continue à s'engager, notamment : la santé et la prévention des risques professionnels, le recrutement des jeunes et le maintien dans l'emploi des seniors, et la promotion des femmes dans ses métiers fortement masculinisés.

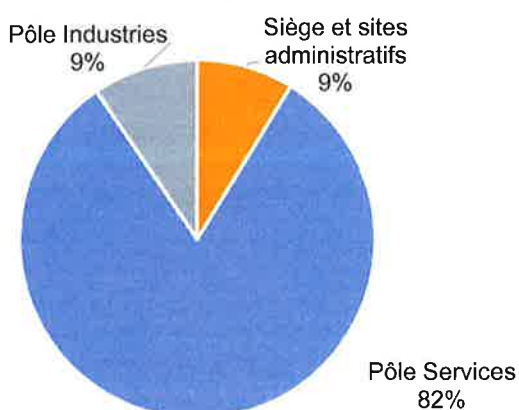
3.4.1 Favoriser l'emploi et le dialogue social

3.4.1.1 Les effectifs du Groupe

En 2017, l'effectif total de Pizzorno Environnement était de 3 436 personnes, un chiffre stable par rapport à 2016 (+0,2%). 63% de cet effectif est basé en France et 37% sont au Maroc.

Bien que les métiers du Groupe s'industrialisent, le Pôle Services reste de loin le plus grand employeur : 82% de l'effectif du Groupe y travaille, tandis que le Pôle Industries, le siège et les sites administratifs représentent chacun 9% de l'effectif.

Répartition de l'effectif par activité en 2017



Le Groupe a procédé en 2017 à 1 462 embauches, tous contrats confondus (CDI et CDD), soit une baisse de 28% par rapport à 2016. Cela s'explique principalement par l'arrêt de contrats au Maroc depuis 2016.

Evolution du nombre d'embauches par type de contrat
(en nombre de contrats)



En parallèle, en 2017, il y a eu au total 499 départs⁸ (hors fin de CDD, transfert de sociétés et d'établissements, fin d'apprentissage et autre cas), soit 7% de moins que l'année précédente.

3.4.1.2 Politique de rémunération

Le Groupe est conscient que la rémunération est un important critère de satisfaction des salariés et souhaite par conséquent se positionner de manière favorable dans ce domaine. Ainsi, Pizzorno Environnement a mis en place une politique de rémunération attrayante avec des taux horaires supérieurs aux minimas légaux et conventionnels. En moyenne, dans la catégorie « ouvriers », les salaires de base sont supérieurs de 18% au SMIC, et ils le sont de 13% pour la catégorie « employés ».

De plus, le personnel d'exploitation dispose de divers avantages en complément du salaire de base. Tous les salariés de l'UES⁹ (Unité Économique et Sociale), sous condition d'ancienneté et selon les résultats du Groupe, bénéficient d'une prime d'intéressement, d'une participation aux bénéfices, d'une prime de 13^{ème} mois et d'une mutuelle, et d'un package social complémentaire composé notamment d'un CET¹⁰, d'un PEE¹¹, d'un PERCO¹² avec abondement de l'employeur. Enfin, tous les collaborateurs ont accès aux œuvres sociales du Comité d'Entreprise, comprenant notamment des tarifs avantageux pour des voyages, des chèques vacances et des chèques cadeaux au moment des fêtes de Noël.

En juin 2014, Pizzorno Environnement a renouvelé l'accord d'intéressement pour les sociétés de l'UES et y a inclus plusieurs objectifs relatifs à la performance RSE :

- Pour la performance sociale, 3 indicateurs ont été retenus : le taux d'absentéisme, le taux de fréquence et le taux de gravité ;
- Pour la performance environnementale, 1 indicateur est utilisé : la consommation moyenne de carburant pour 100 kilomètres parcourus.

⁸ Les salariés quittant les effectifs au 31/12 de l'année N sont à la fois comptés dans les effectifs de l'année N ainsi que dans les départs de l'année N

⁹ L'UES comprend les filiales suivantes : Dragui-Transports, GPE, Propolys, PEEA, Valeor, Valteo et Azur Valorisation

¹⁰ CET : Compte Épargne Temps

¹¹ PEE : Plan d'Épargne Entreprise

¹² PERCO : Plan d'Épargne pour la Retraite Collective

ND

D'une durée de 3 ans, cet accord s'applique à tous les salariés, en CDI et en CDD, ayant une ancienneté minimale de trois mois dans l'une des sociétés de l'UES.

3.4.1.3 Organisation du travail

a. Droit du travail

Pizzorno Environnement respecte la législation française et les normes internationales, telles que les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) sur l'élimination du travail forcé ou obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de toutes formes de discrimination dans le travail, et le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Toutes les personnes travaillant pour le Groupe sont couvertes par un contrat de travail garantissant l'application du droit du travail du pays, de la convention collective et des accords d'entreprise du Groupe. Toute pratique illégale en matière de droit du travail est strictement interdite.

b. Organisation du temps de travail

En France, la politique du temps de travail de Pizzorno Environnement s'inscrit dans le respect des dispositions légales et conventionnelles (Convention Collective Nationale des Activités du Déchet). La durée légale du travail de 35h par semaine est répartie entre 4 à 6 journées de travail par semaine, dans la plupart des cas sur 5 jours. Le temps de travail est maîtrisé avec une planification anticipative du travail de chaque collaborateur. Dans les activités de nettoyage et de collecte des déchets, les collaborateurs peuvent avoir de manière alternée leurs matinées ou leurs après-midis de libres.

Au Maroc, l'organisation du temps de travail est faite conformément à l'article 184 du Code du Travail Marocain, à raison de 44 heures de travail par semaine.

En 2017, le taux d'absentéisme de Pizzorno Environnement était d'environ 3,7%, soit 6% de plus qu'en 2016. Plus précisément, le taux d'absentéisme en France était de 5,4%, tandis qu'au Maroc il était de 1,4%.

3.4.1.4 Dialogue social

Pizzorno Environnement porte une attention particulière à la qualité des relations sociales au sein de ses différentes filiales. En 2017, 18 accords collectifs ont été signés par le Groupe, toutes filiales confondues, dont 2 dédiés à la santé et la sécurité des salariés. Au niveau de l'UES, les accords ont notamment porté sur le dispositif d'intéressement, les garanties en cas d'incapacité, invalidité ou décès, l'égalité entre les hommes et les femmes et le contrat de génération.

Des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sont établies en France et au Maroc, bien que ce dernier n'ait pas ratifié la convention 87 de l'OIT portant sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Le tableau ci-dessous précise le type d'IRP de chaque pays ainsi que le nombre de réunions organisées au cours de l'année 2017 :

Pays	IRP	Nombre de réunions
France	Délégués du Personnel	160
	Comités d'Entreprise*	45
	Délégation Unique du Personnel	15
	CHSCT	58
Maroc	Délégués du Personnel	36
	Comité d'Entreprise	2
	CHSCT	7

* Sont comptabilisées les réunions des comités d'établissement (CE) et du comité central d'entreprise (CCE).

La zone UES de Pizzorno Environnement comprend deux établissements dans lesquels siègent depuis 2005 deux comités d'établissement et un comité central d'entreprise. Dans le respect du cadre légal, les réunions avec les partenaires sociaux sont assurées chaque mois ou chaque trimestre sur chacun des périmètres géographiques concernés. De façon régulière, le comité d'établissement est informé des thèmes qui sont négociés avec les délégués syndicaux, tels que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Il est également consulté sur des sujets tels que la formation professionnelle et les NAO.

En France, Pizzorno Environnement dépend de la convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD) et, à ce titre, participe aux commissions paritaires de négociation de branche (CPPN), ainsi qu'aux négociations paritaires nationales sur l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP).

Teomara et Teodem ont également signé en 2017 avec les partenaires sociaux un accord sur le Dialogue Social et la Convention Collective. Les échanges avec les salariés et leurs représentants sont menés au niveau local (réunions mensuelles des délégués du personnel, réunions trimestrielles du CHSCT).

Une convention collective de travail a aussi été signée en 2017 entre la section locale de l'Union marocaine du travail (UMT) et Teorif, autre filiale de Pizzorno Environnement au Maroc, pour promouvoir le secteur de la propreté dans la province de Al Hoceima. Cette convention vise à promouvoir la situation socio-économique des ouvriers, à préserver l'environnement et à améliorer la rentabilité de la société. Cette convention prévoit en outre d'accorder des primes supplémentaires aux ouvriers afin de promouvoir leur motivation et leur engagement.

3.4.2 Développer le capital humain

3.4.2.1 Formation et gestion des compétences

Les métiers de Pizzorno Environnement s'industrialisent pour répondre aux besoins croissants des activités de traitement et de valorisation des déchets. L'enjeu de la formation et de la gestion des compétences est donc un élément clé de la transition du Groupe. Afin que ses employés se forment aux nouveaux métiers et continuent de progresser au sein du Groupe, Pizzorno Environnement s'engage à anticiper et à accompagner l'évolution de leurs postes et de leurs compétences.

En 2017, 29 072 heures de formation au total, soit environ 8,5 heures en moyenne par collaborateur, ont été dispensées en France et au Maroc. Le budget formation a augmenté pour l'année 2017 pour un montant de plus de 1,1 millions d'euros à fin décembre, soit une légère augmentation par rapport à 2016.



Le catalogue de formation du Groupe

Les programmes de formation du Groupe sont composés de trois types de formations :

1. Les formations réglementaires et du domaine de la sécurité, telles que : FIMO Marchandises / FCO¹³ Marchandises + Module Spécificité Déchets, Santé et Sécurité au Travail Initiale ou Continue, gestes et postures, Équipier de 1^{er} Intervention ou de 2^{ème} Intervention, habilitations électriques...
2. Les Périodes de Professionnalisation, par exemple : Titre Professionnel de Conducteur de Transports Routiers de Marchandises sur « Porteur » ou sur « Tous véhicules », CACES¹⁴ ...
3. Les formations de développement des compétences : parcours métiers, parcours CléA, modules d'encadrement, de management, de gestion du stress et d'aide à l'organisation dans son travail ainsi que les formations bureautiques, l'informatique...

Pizzorno Environnement investit particulièrement dans les formations dédiées à la sécurité. En 2017, 69% des formations au total ont concerné la sécurité au travail.

Les parcours métiers

Les parcours métiers sont des formations composées de plusieurs jours proposées au sein du Groupe, dédiées à des métiers spécifiques à l'activité de Pizzorno Environnement. Ces parcours sont revus chaque année et adaptés suivant le besoin identifié.

Le parcours dédié aux responsables et directeurs d'exploitations, mis en place en 2016, a été amélioré en 2017, avec l'intégration dans le programme de formation de modules dédiés à la gestion du stress au travail et à la prise de parole. Un parcours métier dédié aux chefs d'équipe, qui aura notamment pour but de rappeler les fondamentaux de leur rôle et de les accompagner entre autres

¹³ FCO : Formation Continue Obligatoire

¹⁴ CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité

sur la gestion et l'optimisation des plannings, et la conduite de réunions, est quant à lui prévu pour l'année 2018.

Par ailleurs, des formations « Titres professionnels Conducteurs de Transports Routiers » ont été déployées afin de permettre aux salariés d'avoir des parcours de formation complets et d'obtenir une qualification spécifique de niveau 5 (CAP, BEP).

Les parcours en alternance

Pizzorno Environnement souhaite former les salariés à l'exercice de ses métiers en accentuant son recours à l'alternance. Le parcours Prodiat, mis en place en 2016 sur le site du Muy, est un contrat de professionnalisation permettant d'intégrer les alternants au sein du site en les formant aux compétences spécifiques de leur poste de travail. Ce parcours a permis l'embauche de 3 personnes en CDI en 2017, sur les 6 contrats conclus en 2016.

Par ailleurs, des supports de tutorat de 4 semaines pour la conduite d'engins ont été développés en interne en 2017 avec pour objectif de décliner le dispositif sur d'autres postes à l'avenir. Le stagiaire est accompagné et guidé par un ou plusieurs tuteurs de Pizzorno Environnement, c'est à dire un employé plus expérimenté qui transmet son savoir, savoir-faire et savoir-être pour l'apprentissage du poste.

Les nouvelles formations spécifiques en 2017

Un dispositif de formation appelé CléA, non-obligatoire, est proposé aux salariés du Groupe depuis 2017. Le CléA est un certificat reconnu par l'ensemble des entreprises, tous secteurs d'activité confondus, sur l'ensemble du territoire national. Il permet d'acquérir et/ou de mettre à niveau des connaissances et compétences fondamentales, autour de 7 domaines de compétences, et de lutter contre la fracture numérique. En 2017, 9 évaluations personnalisées, soit un total de 59 heures, ont été menées auprès des salariés pour détecter leurs besoins et adapter les modules de formation. Suite à ces évaluations, des formations CléA seront mises en place en 2018.

Gestion des compétences

Le Groupe a poursuivi les travaux initiés en 2015 sur un projet d'accord de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Cet accord portera sur l'intégration des salariés, la formation, la mobilité interne, les procédures en cas de licenciements économiques, la définition des fiches de postes, la cartographie des métiers du Groupe et l'identification des métiers dits sensibles et en tension. En lien avec l'objectif de Pizzorno Environnement d'accompagner la transition technologique de ses métiers, les fiches de fonctions existantes font l'objet de mises à jour régulières. Globalement, l'accord GPEC a pour but d'établir une stratégie de formation pour préparer le Groupe et ses collaborateurs aux métiers de demain.

En parallèle, Pizzorno Environnement a travaillé à l'amélioration des processus de mobilité interne. Des entretiens individuels annuels sont réalisés, et les promotions ou recrutements internes sont privilégiés pour chaque poste à pourvoir. Le Groupe a procédé en 2017 à l'appréciation des compétences de chaque poste et à partir de 2018, un entretien d'évaluation des compétences du salarié à son poste sera proposé.

La transmission des compétences est vivement encouragée par le Groupe, au travers notamment de clauses spécifiques insérées dans l'accord sur les contrats de génération. Ces clauses visent à favoriser la transmission intergénérationnelle par le biais du tutorat, ainsi que la transmission des savoirs et des compétences clés des salariés proches de la retraite.

3.4.2.2 Diversité et égalité de traitement

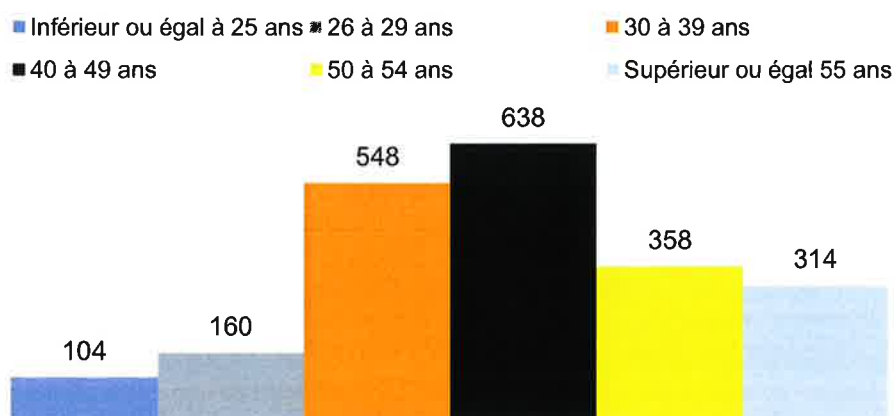
Pizzorno Environnement est convaincu que la diversité des collaborateurs contribue positivement à sa performance globale. Le Groupe est signataire depuis 2008 de la Charte Diversité.

a. Le contrat de génération

L'accord relatif au contrat de génération, renouvelé en 2016 pour une durée de 3 ans, est toujours en vigueur en 2017. L'accord couvre toutes les sociétés de l'UES. Les objectifs fixés par le Groupe ont été mis à jour et incluent notamment de :

- Maintenir l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en CDI à un taux annuel moyen de 40% de l'effectif total en CDI
- Mettre en place un parcours d'accueil pour faciliter l'intégration des jeunes embauchés, organiser des entretiens d'évaluations entre les jeunes, leurs référents et leurs responsables hiérarchiques, ainsi qu'un bilan annuel
- Proposer 45 contrats en alternance et 80 stages à des jeunes d'ici fin 2019
- Maintenir un taux moyen dans l'emploi des seniors de 55 ans et plus entre 8 et 11%, et un taux annuel moyen d'embauches de seniors à 4% des embauches
- Favoriser le maintien dans l'emploi des seniors via l'amélioration des conditions de travail et la réduction de la pénibilité, l'amélioration des postes de travail ou de l'organisation interne, le développement des compétences et des qualifications, ou encore la mise en place d'aménagements de fin de carrière
- Organiser la coopération intergénérationnelle et la transition entre activité et retraite

Répartition de l'effectif par âge en 2017



15

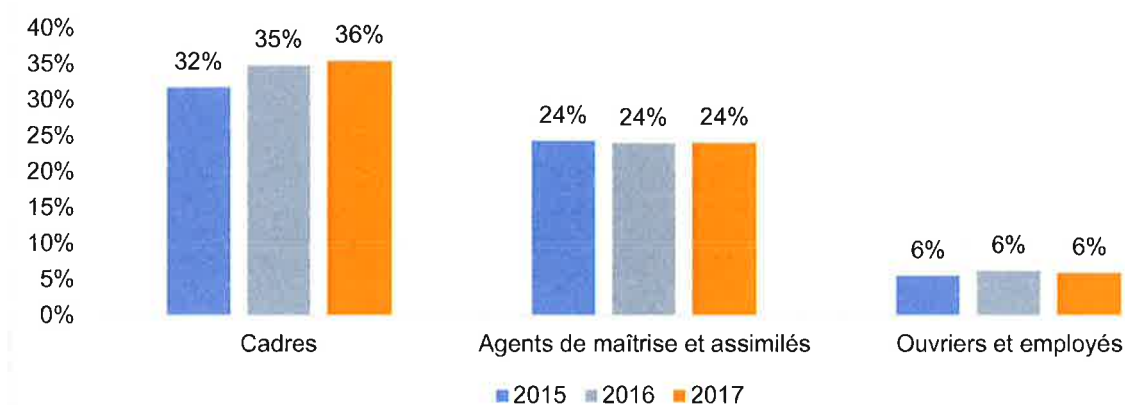
¹⁵ Ces indicateurs concernent le périmètre France UES, Zéphire, Proval et Star

En 2017, dans les sociétés de l'UES, Zéphire, Proval et Star, la part de jeunes de moins de 30 ans et celle des séniors de plus de 55 ans dans les effectifs du Groupe était de 12% et 15% respectivement.

b. L'égalité entre les hommes et les femmes

Comme pour de nombreuses entreprises des secteurs de la propreté et du traitement des déchets, la parité est un véritable enjeu pour Pizzorno Environnement. Avec seulement 8,1% de l'effectif global qui est composé de femmes en 2017, et un taux particulièrement faible dans la catégorie ouvriers et employés, Pizzorno Environnement doit travailler sur le long terme pour changer les représentations liées à son activité, inciter les femmes à candidater aux divers métiers de l'entreprise et, bien sûr, leur garantir une égalité de traitement une fois intégrées au Groupe.

Part des femmes dans l'effectif, par Catégorie SocioProfessionnelle



En 2017, Pizzorno Environnement a renouvelé son accord pour l'Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Cet accord est applicable à toutes les sociétés de l'UES (à l'exception du site de Toulon) à partir du 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

L'accord prévoit des dispositions dans quatre domaines prioritaires :

- Le recrutement

La Direction des Ressources Humaines s'engage à ne prendre en considération que les compétences professionnelles comme critère de recrutement. Pizzorno Environnement souhaite réduire autant que possible les dérives discriminantes et transmet à l'ensemble de ses managers un code de bonne conduite en matière de recrutement. Le Groupe continue à mettre en œuvre des tests techniques pour renforcer l'objectivité de traitement des candidatures, rédige ses annonces de façon à éviter toute forme de discrimination et s'engage à mettre en œuvre chaque année au moins une action de communication visant à promouvoir l'égal accès des femmes et hommes à tous les métiers. Enfin, le Groupe veille à augmenter progressivement les taux de féminisation ou de masculinisation de postes fortement masculinisés ou féminisés, en menant des actions de sensibilisation et d'aménagement des postes de travail.

- La rémunération

Pizzorno Environnement garantit un niveau de classification et un niveau de salaire identiques entre les hommes et les femmes à travers l'application d'une grille de rémunération, ceci pour un même

niveau de formation, de responsabilité et d'expérience, ainsi qu'une évolution salariale dans les mêmes conditions sur la base des compétences mises en œuvre, des responsabilités, des résultats et de l'ancienneté.

- La formation

Pizzorno Environnement veille à ce que les hommes et les femmes aient un droit d'accès identique à la formation et qu'ils participent indifféremment aux mêmes formations, tant pour le développement des compétences que pour l'adaptation professionnelle aux évolutions de l'entreprise.

- L'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale

Le Groupe s'engage à réintégrer les salariés de retour d'un congé maternité ou d'un congé parental par le biais d'un entretien de « retour à l'activité professionnelle ». Un entretien de « parentalité » est également prévu avant le départ en congé maternité ou parental et, après son retour, pour faciliter l'organisation du congé à temps partiel du collaborateur. Pizzorno Environnement a également intégré des mesures concernant l'organisation et les conditions de travail au sens large, concernant par exemple les horaires des réunions de travail, l'amélioration des conditions de travail et la prévention du harcèlement sexuel, ou l'optimisation des déplacements professionnels.

c. Le handicap

Depuis plusieurs années, Pizzorno Environnement renforce son engagement envers les personnes en situation de handicap, en particulier dans les domaines suivants :

- l'embauche de personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et en coopération avec le secteur protégé
- l'insertion et la formation professionnelle
- l'adaptation aux mutations technologiques
- le maintien dans l'emploi, notamment par l'anticipation des besoins liés au traitement du handicap

L'accord triennal pour l'Égalité hommes-femmes et la qualité de vie au travail, que Pizzorno Environnement a renouvelé en 2017, intègre des clauses sur l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap.

Au sein de cet accord, le Groupe réaffirme son engagement auprès de Cap Emploi et du Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH). Dans le cadre de ces partenariats, Pizzorno Environnement met en place des actions favorisant le recrutement des personnes handicapées (par ex. transmission des offres d'emploi, informations sur les métiers du Groupe), leur intégration et leur formation professionnelle, et la sensibilisation de ses équipes internes (par ex. formation des responsables RH, communication interne sur le partenariat). Pour le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap, le Groupe s'efforce également de proposer des solutions de reclassement et d'adaptation des postes de travail.

Enfin, le Groupe s'approvisionne régulièrement pour la fourniture de certains articles de papeterie auprès de différentes entreprises adaptées, telles que Les Jardins de Morhange et Antilope, qui favorisent l'emploi durable et la réinsertion de travailleurs handicapés.

3.4.3 Accentuer la culture de santé, sécurité et bien-être

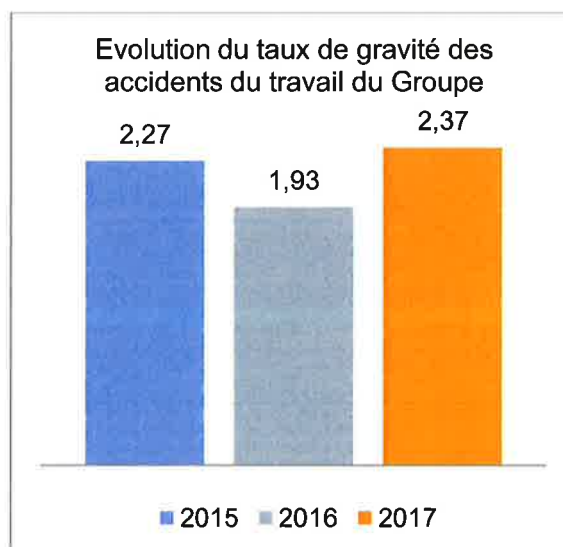
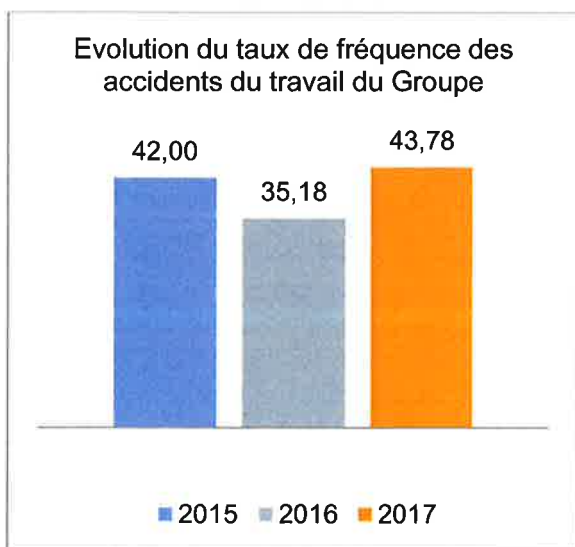
Dans le cadre de l'exercice de leurs métiers, les employés de Pizzorno Environnement doivent pouvoir compter sur un environnement de travail qui garantit leur sécurité, leur santé et leur bien-être, quel que soit leur poste. Le Groupe s'engage à mettre en œuvre des actions de prévention des risques professionnels et à porter une attention particulière au bien-être de ses salariés au travail.

3.4.3.1 Politique de santé et sécurité au travail

Pizzorno Environnement a renouvelé en novembre 2017 sa Charte SQE (Sécurité, Qualité et Environnement), applicable dans l'ensemble de ses sites en France et au Maroc. Un des engagements de cette Charte est d'assurer la sécurité de tous les salariés et de développer une réelle culture de la prévention des risques, partagée par tous. En 2017, 23 sites étaient certifiés OHSAS 18001 ou MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises), représentant 80% du chiffre d'affaires du Groupe.

La Charte SQE est déclinée au sein de chaque site sous la forme de politiques SQE et de Programmes de Management locaux. Ces derniers fixent les actions à mener, les objectifs à atteindre, et permettent aux équipes de suivre les principaux indicateurs de santé et sécurité, tels que les taux de fréquence et de gravité ou l'absentéisme.

En 2017, le taux de fréquence en France était d'environ 68 et le taux de gravité de 4,03, soit une hausse de 24% et 17% respectivement par rapport à 2016. Suite à ces résultats, Pizzorno Environnement remobilise son encadrement sur la thématique de la prévention des accidents de travail afin d'inverser cette tendance sur les prochaines années. Le Groupe s'est donné pour objectif de réduire de 10% les taux de fréquence et de gravité par rapport à 2017 d'ici fin 2018. Pour impliquer l'encadrement, les taux de fréquence et de gravité sont intégrés dans les objectifs et les entretiens de performance des cadres du Groupe.



Enfin, Pizzorno Environnement veille également à la sécurité de ses intérimaires : le Groupe a mis en place un livret de consignes SQE qui sera déployé par toutes les entreprises de travail temporaire avec lesquelles le Groupe a signé des accords-cadres, telles que Proman et Adecco.

3.4.3.2 Prévention des risques professionnels

Le Groupe a construit un Programme de Prévention des risques professionnels pour les années 2016 et 2017. Les 9 thématiques de santé et sécurité portent sur :

1. L'implication de l'encadrement
2. La formation initiale et l'intégration des nouveaux salariés
3. La gestion des accidents de travail lourds, les actions de contentieux
4. La prévention du risque routier
5. L'aspect comportemental et la résilience vis-à-vis de la santé et sécurité
6. Les formations à la sécurité
7. La conformité réglementaire
8. L'organisation du travail
9. L'intégration des enjeux de santé et sécurité dès la conception du service

Les thématiques de santé et sécurité sont déclinées sous forme d'actions locales, adaptées aux contextes et situations spécifiques d'une exploitation et pilotées par la Direction SQE du Groupe.

a. Les formations à la sécurité

Tous les ans, de nombreuses formations dédiées à la sécurité sont dispensées à travers le Groupe. Ces formations donnent lieu à des sessions d'actualisations régulières, tous les 3 à 5 ans selon les modules. En 2017, près de 69% des formations en France ont été dédiées à la sécurité, soit un total de 20 166 heures.

b. La prise en compte de la pénibilité

Le Groupe réalise chaque année ses obligations concernant la déclaration des expositions des salariés aux facteurs de pénibilité. L'objectif de ces analyses est d'évaluer si la pratique d'une activité à un poste donné expose ou non le salarié au-delà de certains seuils.

Conformément à la réglementation, Pizzorno Environnement a mené en 2015 des analyses sur les quatre premiers risques de pénibilité : le travail de nuit, le travail répétitif, le travail en équipes successives alternantes et les activités exercées en milieu hyperbare. Ces analyses ont montré que les salariés exposés étaient dans la majorité des cas concernés par le travail de nuit. Le Groupe a poursuivi les analyses entamées en 2016 sur les six autres facteurs de risques : les manutentions manuelles de charge, les vibrations mécaniques, les postures pénibles, les températures extrêmes, le bruit et les agents chimiques dangereux. Suite aux différents changements réglementaires, Pizzorno Environnement travaille désormais à améliorer sa méthode de collecte et d'exploitation des données, afin de pouvoir obtenir des résultats fiables en 2018.

Des mesures ont cependant d'ores et déjà été déployées pour davantage prendre en compte la pénibilité. La pénibilité a été intégrée dans l'accord sur le contrat de génération renouvelé en 2016, pour protéger les salariés âgés de plus de 50 ans. Le sujet a également été inclus dans les Documents Uniques d'Évaluation des Risques (DUER) des différents sites. Enfin, au centre de tri du Muy, la polyvalence est encouragée depuis plusieurs années pour réduire la répétition des gestes, et donc les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des salariés.

c. La prévention des risques routiers

Conscient que le risque routier est le risque prioritaire du Groupe, de par le nombre de véhicules en circulation, Pizzorno Environnement a engagé au cours de ces dernières années une action de prévention sur la région PACA. En 2017, le Groupe a signé une nouvelle charte pour étendre cette démarche volontariste en région Rhône-Alpes, et prévoit de développer un projet similaire en région parisienne.

Depuis 2014, le Groupe dispose d'un Observatoire de la Sécurité Routière dont la mission est de recueillir et d'analyser les données d'accidentologie relatives au risque routier et de proposer des actions de prévention, afin de réduire significativement le nombre et la gravité des accidents de la route lors des déplacements professionnels comme des trajets domicile-travail, ainsi que diminuer la casse matérielle. En 2017, les résultats du rapport de sinistralité ont montré une diminution du nombre total d'accidents entre 2016 et 2017 (613 en 2016 contre 533 en 2017), avec en revanche plus d'accidents corporels. La fréquence des accidents routiers a également diminué de 16% en 2017 par rapport à 2016, ainsi que la part des accidents "100% responsables" (81% en 2016 contre 78% pour 2017).

Pizzorno Environnement est par ailleurs, depuis 2017, l'une des 40 entreprises membres du Club des Entreprises Sécurité Routière du Rhône. Dans ce cadre, le Groupe s'engage à encourager d'autres entreprises à participer à une démarche de sécurité routière, et à proposer une méthodologie de formation et de communication à l'aide d'une «boîte à outils» dédiée à la prévention des risques routiers.

En 2017, des actions ont été menées sur plusieurs aspects phare :

1. La sensibilisation générale au risque routier : En 2017, 28 formations « conduite rationnelle » ont été suivies par les salariés et une session de sensibilisation à la sécurité routière a aussi été organisée, animée par l'association Présance¹³.
2. La prévention des addictions : le Groupe a organisé des sessions de sensibilisation sur les dangers de l'usage de drogues, puisque celles-ci représentent un facteur important du risque routier. En collaboration avec la Brigade d'Intervention de la Délinquance Juvenile, cinq sessions de prévention sur les stupéfiants ont été dispensées à un total de 110 salariés du Groupe. Pizzorno Environnement a également organisé une session de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants à destination de 50 employés de son exploitation de Manjastre en collaboration avec une brigade spécialisée de la gendarmerie du Var.
3. Pour réduire le risque de surcharge des camions, une campagne de sensibilisation a été menée, les outils de mesure ont été améliorés et les parcours des tournées modifiés en accord avec les clients.

Enfin, sur l'aspect matériel, de plus en plus d'options sont disponibles pour sécuriser la conduite des véhicules de collecte de déchets. Des expérimentations sont prévues en 2018 pour équiper les camions du Groupe de détecteurs de présence, afin d'éviter les accidents pour les opérateurs travaillant autour des camions, ainsi que de mieux détecter les piétons en milieu urbain.

3.4.3.3 Bien-être au travail

Outre la prévention des risques professionnels, Pizzorno Environnement cherche à développer un environnement de travail positif et épanouissant pour ses salariés. En 2017, l'accord de Négociation Annuelle Obligatoire a affiné la politique du Groupe en matière de bien-être au travail, au travers de différents sujets :

- Le développement personnel et la reconnaissance du salarié, par l'instauration d'un entretien individuel annuel portant sur un bilan du travail réalisé sur l'année, afin que l'employé puisse discuter de sa qualité de vie au travail
- La conciliation vie professionnelle/vie familiale et les démarches en lien avec la santé et le bien-être des salariés (horaires des réunions de travail, absence de longue durée, lutte contre les addictions...)
- L'amélioration des conditions de travail (salubrité, ergonomie, espaces de travail)

Ces dernières années, Pizzorno Environnement a mis en œuvre des mesures concrètes en faveur du bien-être au travail dans les trois domaines suivants :

- L'intégration des nouveaux arrivants

Afin de faciliter l'intégration dans les équipes des nouveaux arrivants, Pizzorno Environnement a mis en place depuis 2014 un kit d'accueil des nouveaux arrivants, qui comprend une plaquette institutionnelle ainsi que 9 fiches pratiques. Il permet aux nouveaux collaborateurs de comprendre le fonctionnement de l'entreprise et d'identifier les repères incontournables pour s'insérer pleinement dans leur nouveau parcours professionnel. Les 9 fiches pratiques couvrent des aspects variés, tels que le cadre de travail, les représentants du personnel, la formation, le logement, les équipements de protection individuelle, l'alcool et la drogue ou encore le risque routier. Pour les cadres, un parcours d'intégration spécifique a été créé. Il a pour objectif d'apporter au nouvel entrant une meilleure connaissance de son environnement de travail, du Groupe et de son secteur d'activité.

- La gestion du stress

Pizzorno Environnement a mis en place depuis 2016, et renforcé en 2017, un module de formation dédié à la gestion du stress, à destination des responsables et directeurs d'exploitations. D'une durée de 1 jour, ce module aide les participants à identifier les différentes sources de stress, d'en comprendre l'impact au quotidien, à trouver des solutions et à développer un plan d'actions personnel de gestion du stress.

- Le droit à la déconnexion

En lien avec les exigences de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, Pizzorno Environnement a mis en place des mesures visant à promouvoir le respect des horaires de travail, dans un souci de maintien de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. Cet enjeu émergent, accru par l'utilisation des outils numériques et digitaux, est un réel défi pour l'entreprise. Entre autres, une limitation collective de l'accès à la messagerie entre 19h00 et 7h00 a été formalisée dans l'accord NAO 2017. Enfin, le Groupe a rendu obligatoire la prise d'une pause de 1h30 entre 12 et 14h lors des journées de travail.

3.5 Annexes

3.5.1 Tableau des indicateurs

3.2 Contribuer à la mise en œuvre de la transition écologique ¹⁶					
Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2017	Résultats 2016	Évolution 2016-2017
3.2.1/ Économie circulaire					
Tonnage total de déchets traités par le Groupe en France		t	1 010 955	851 288	+19%
Dont :	Tonnage de matières valorisées	t	303 283	184 612	+64%
	Tonnage de déchets traités par incinération	t	285 036	272 320	+5%
	Tonnage de déchets traités par stockage	t	422 637	394 356	+7%
Répartition des modes de traitement des déchets traités par le Groupe¹⁷	Part des déchets traités par recyclage	%	30	22	38%
	Part des déchets traités par incinération	%	28	32	-12%
	Part des déchets traités par stockage	%	42	46	-10%
Production d'énergie de l'UVE et de la centrale de cogénération d'Aboncourt	Production thermique totale	MWh	150 320	146 052	+41%
	Production électrique totale	MWh	134 506	116 828	+15%
	Autoconsommation (électrique + thermique)	MWh	124 547	116 705	+7%
	Valorisation thermique et électrique nette	MWh	160 279	146 176	+10%
3.2.2/ Changement climatique					
Consommation d'énergie	Électricité et gaz naturel	MWh	25 199	28 813	-13%
Émissions totales de Gaz à Effet de Serre	Sur les scope 1 et scope 2	tCO ₂ e	173 694	166 418	+4%
	Émissions liées à la consommation d'énergie (électricité et chaleur)	tCO ₂ e	2 816	3 537	-20%
	Émissions liées à la consommation de carburant	tCO ₂ e	29 538	28 228	+5%
	Dont :	Émissions liées au stockage	tCO ₂ e	33 346	34 852
	Émissions liées au compostage	tCO ₂ e	4 811	1 221	+294%
	Émissions liées à l'incinération de déchets par l'UVE	tCO ₂ e	103 183	98 580	+5%
Taux de véhicules électriques ou GNV		%	17	12	+42%
Consommation de carburant par types	GNV	kg	1 419 826	1 134 938	+25%
	GNR	l	1 579 822	1 544 106	+2%
	Gasoil	l	6 152 672	6 090 332	+1%
	Essence	l	52 280	49 258	+6%
Quantité de biogaz capté		Nm ³	7 610 518	7 439 493	+2%
Quantité de biogaz diffus		Nm ³	3 998 167	3 901 416	+2%

16 Périmètre France sauf notification contraire

17 Hors stocks et refus de tri

Émissions de GES évitées ¹⁸	tCO ₂ e	205 085	171 711	+19%	
Dont :	Émissions évitées par la valorisation énergétique des sites de stockage	tCO ₂ e	5 300	5 639	-6%
	Émissions évitées par la valorisation énergétique de l'incinération	tCO ₂ e	19 040	17 497	+9%
	Émissions évitées grâce à la production de biomasse et de CSR	tCO ₂ e	2200	692	218%
	Émissions de GES évitées grâce à la valorisation matière	tCO ₂ e	178 545	147 883	21%

3.2.3/ Empreinte écologique

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2017	Résultats 2016	Évolution 2016-2017
Taux de couverture ISO 14001 du chiffre d'affaires ¹⁹		%	79%	76%	+4%
Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux		k€	16 374	14 802	+11%
Consommation d'eau		m ³	230 212	211 703	+9%
Volumes d'eau recyclés		m ³	81 100	-	N/A
Taux de rendement épuratoire des stations d'épuration du perméat des ISDND		%	99,04%	99,43%	-0,4%
Rejets atmosphériques de l'UVE par tonne de déchets valorisés	NOx	Kg/t	0,358	0,353	1%
	SOx	Kg/t	0,020	0,028	-27%
	HCl	Kg/t	0,028	0,028	1%
	Poussières	Kg/t	0,004	0,003	46%
Concentration moyenne des émissions produites par l'UVE	Concentration moyenne en NOx	mg/Nm ³	60,56	59,55	2%
	Concentration moyenne en SO ₂	mg/Nm ³	3,43	4,65	-26%
	Concentration moyenne en HCl	mg/Nm ³	4,79	4,74	1%
	Concentration moyenne en poussières	mg/Nm ³	0,73	0,50	46%
	Concentration moyenne en CO	mg/Nm ³	10,45	10,13	3%
	Concentration moyenne en dioxines	ng/Nm ³	0,0049	0,0067	-28%
Moyenne du couvert végétal visible de l'extérieur des ISDND		%	67,33	64,66	+1%
Ratio entre la superficie des zones protégées et l'emprise des ISDND		%	41	41	-0%

18 Les émissions évitées comprennent : les émissions évitées grâce à la valorisation thermique et électrique du biogaz sur les ICPE de stockage, les émissions évitées grâce à la production électrique et thermique de l'UVE, ainsi que les émissions évitées grâce à la valorisation matière.

19 Périmètre Groupe

3.3 Bâtir des relations durables avec les parties prenantes

<i>Indicateurs</i>	<i>Sous-indicateurs</i>	<i>Unité</i>	<i>Résultats 2017</i>	<i>Résultats 2016</i>	<i>Évolution 2016-2017</i>
3.3.2/ Contribuer au développement et à l'amélioration du cadre de vie dans nos territoires d'implantation					
Taux de couverture ISO 9001 du chiffre d'affaires		%	82	79	+4%
Taux de réponse aux questionnaires de satisfaction clients		%	56	77	-27%
Nombre de contrats aidés		Nb	26	53	-51%
Nombre d'heures totales d'insertion		Nb	302 412	-	-
3.3.4/ Eco-citoyenneté et développement durable					
Nb de visiteurs des sites du Groupe		Nb	5163	4699	+10%
Taux de réponse à la charte « engagement fournisseur »		%	82%	70%	+17%

3.4 Accompagner les hommes dans la mutation de nos métiers

Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2017	Résultats 2016	Évolution 2016-2017
3.4.1/ Emploi						
Effectif total au 31/12	Groupe		Nb	3436	3429	+0,2%
Répartition de l'effectif au 31/12 par zone géographique	France		Nb	2161	2168	0%
	Maroc		Nb	1275	1261	+1%
Répartition de l'effectif au 31/12 par pôle	Groupe	Siège et administratifs	Nb	301	309	3%
		Services	Nb	2805	2811	0%
		Industries	Nb	330	309	7%
Nombre d'embauches au total	Groupe		Nb	1 462	2 045	29%
Répartition des embauches par type de contrat	Groupe	CDI	Nb	424	587	28%
		CDD	Nb	1 038	1 458	29%
Nombre de départs	Groupe	Total ²⁰	Nb	1 568	539	-191%
		Dont démissions	Nb	49	36	+36%
		Dont ruptures conventionnelles	Nb	29	44	-34%
		Dont licenciements	Nb	364	420	-13%
		Dont départs à la retraite	Nb	34	20	70%
		Dont départs en cours de période d'essai	Nb	15	10	50%
		Nb de fin de CDD (en contrat) ²¹	Nb	1069	-	-
		Dont décès	Nb	8	9	-11%
Taux de turnover (hors CDD) ²²	Groupe		%	14,3	15,5	-8%
Rémunérations brutes totales	Groupe		€	67 698 745	67 384 015	+0,5%
Taux d'absentéisme	Groupe		%	3,69%	3,49%	6%
Accords collectifs signés	Groupe	Total	Nb	18	16	+13%
		Dont Accords portant sur la santé/sécurité	Nb	2	-	-

²⁰ hors fin apprentissage, transfert sociétés et établissements et autre cas

²¹ Nouvel indicateur

²² hors CDD, décès, transfert de sociétés et établissements, fin d'apprentissage et autre cas

Indicateurs	Périmètre	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2017	Résultats 2016	Évolution 2016-2017
3.4.2/ Capital Humain						
Formations dispensées	Groupe	Nombre d'heures totales	Nb	29 072	27 898	+4%
		Nombre moyen d'heures par salarié	Nb	8,5	8	+6%
Taux de salariés ayant reçu une formation	Groupe		%	61	80	-23%
Répartition de l'effectif au 31/12 par tranche d'âge ²³	Sociétés de l'UES, Zéphire, Proval et Star	< ou égal à 25 ans	Nb	104	113	-8%
		26 à 29 ans	Nb	160	172	-7%
		30 à 39 ans	Nb	548	547	0%
		40 à 49 ans	Nb	638	645	-1%
		50 à 54 ans	Nb	358	353	1%
		> ou égal à 55 ans	Nb	314	289	9%
Répartition par sexe	Groupe	Hommes	Nb	3156	3140	0%
		Femmes	Nb	280	289	-5%
Proportion de femmes dans l'effectif par CSP	Groupe	Cadres	%	35,6%	35,0%	+2%
		Assimilés-cadres, TAM	%	24,2%	24,1%	0%
		Ouvriers et employés	%	6,0%	6,3%	-5%
Proportion de femmes dans l'effectif par pays	France		%	9,9%	10,3%	-4%
	Maroc		%	4,3%	4,2%	+2%
3.4.3/ Santé, sécurité et bien-être						
Taux de fréquence	France		%	68,08	54,76	+24%
Taux de gravité	France		%	4,03	3,45	+17%
Heures d'absence liées à des maladies professionnelles	France uniquement		Nb	2 001	2 593	-23%
Taux de couverture OHSAS 18001 ou MASE du chiffre d'affaires	Groupe		%	80	77	+4%
Proportion des heures de formation dédiées à la sécurité	Groupe		%	69	72	-4%

²³ Cet indicateur n'est disponible que pour le périmètre suivant : les sociétés de l'UES, Zéphire, Proval et Star

3.5.2 Table de correspondance avec l'article 225 et Global Reporting Initiative

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		Référence DDR	GRI Standards
Politique générale	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.1.3.1 3.1.4.1	102-14
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.2.3	
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	Annexe 1	201-2
Pollutions	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.2.3.1 3.2.3.2 3.2.3.4	303-3 305-6 305-7 306-1 306-3 306-5
	La prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	3.2.3.3, 3.3.2.2 (b)	306-3
Économie circulaire (prévention des déchets)	Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.2.1	301-3 306-2 306-3 306-5
	Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	Non applicable : Pizzorno Environnement n'a pas d'activité ni de lieu de restauration collective	
Économie circulaire (utilisation durable des ressources)	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.2.3.1	303-1 303-1 303-2
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.2.1.1	301-1 301-2
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.2.1.3 3.2.2	302-1 302-2 302-4 302-5
	L'utilisation des sols	3.2.3.4	304-1
Changement climatique	Les postes significatifs d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	3.2.2.1	305-1 305-2 305-3 305-4 305-5
	Adaptation aux conséquences du changement climatique	3.2.2.4	
	Les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen et long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	3.2.2.2	
Protection de la biodiversité	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.2.3.4	304-1 304-2 304-3 304-4 306-5

INDICATEURS SOCIAUX		Référence DDR	GRI Standards
Emploi	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	3.4.1.1	102-7 102-8 401-1 405-1
	Les embauches et les licenciements	3.4.1.1	202-2 401-1
	Les rémunérations et leur évolution	3.4.1.2	102-35 102-36 102-37
		Annexe 1	102-38 102-39 201-1 202-1
Organisation du travail	L'organisation du temps de travail	3.4.1.3	
	L'absentéisme	3.4.1.3	403-2
Santé et sécurité	Les conditions de santé et de sécurité au travail	3.4.3	403-1
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.4.3.1	403-2 403-3
Relations sociales	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.4.1.4	402-1
	Le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	3.4.1.4 Annexe 1	403-4
Formation	Les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	3.4.2.1	102-27
		3.3.4.1	404-2 404-3
	Le nombre total d'heures de formation	3.4.2.1	404-1 412-2
Egalité de traitement	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.4.2.2 (b)	401-3 405-1 405-2
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.4.2.2 (c)	405-1
	La politique de lutte contre les discriminations	3.4.2.2	405-1 406-1

* Indicateur répondant partiellement à la thématique.

INDICATEURS SOCIETAUX		Référence DDR	GRI Standards
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société	En matière d'emploi et de développement local	3.3.2.3	202-2 203-1 203-2 204-1 413-1
	Sur les populations riveraines ou locales	3.3.2.3	202-2 203-1 203-2 204-1 411-1 413-1 413-2
Relations avec les parties prenantes	Les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	3.3	102-21 102-43
	Les actions de partenariat ou de mécénat	3.3.2.4	203-1
Sous-traitance et fournisseurs	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.3.4.2	308-2 408-1 412-1 414-1 414-2
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.3.4.2	Pizzorno Environnement a recours de façon ponctuelle à la sous-traitance. Celle-ci porte essentiellement sur des activités spécifiques, telles que les travaux d'aménagement des installations de stockage des déchets. 102-9 308-1 308-2 408-1 412-1 414-1 414-2
Loyauté des pratiques	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Pizzorno Environnement étant une entreprise du secteur de la propreté et du traitement des déchets, et n'offrant pas de produits ou services à des consommateurs, cette thématique est non applicable à son activité. Pour les actions en faveur de la sécurité des habitants : 3.3.2.2	102-2 416-1 416-2 417-1 417-2 417-3 418-1 419-1
Lutte contre la corruption	Les actions engagées pour prévenir la corruption	3.3.1	102-16 102-17 205-1 205-2 205-3
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	3.4.1.3 3.4.1.4	407-1
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.4.1.3 3.4.2.2	406-1
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3.4.1.3	409-1
	A l'abolition effective du travail des enfants	3.4.1.3	408-1
Actions engagées en faveur des Droits de l'Homme	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.1.3.2	

3.5.3 Table de correspondance avec le Pacte Mondial de l'ONU

Principes du Pacte Mondial		Référence DDR
Droits de l'homme	Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans la sphère d'influence du Groupe	3.4.1.3, 3.3.4.2
	Veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.	3.4.1.3, 3.3.4.2
Normes internationales du travail	Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective	3.4.1.3, 3.4.1.4
	Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	3.4.1.3
	Assurer l'abolition effective du travail des enfants	3.4.1.3
	Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession	3.4.1.3, 3.4.2.2
Environnement	Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	3.2.3
	Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.4
	Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	3.2.1, 3.2.2, 3.2.3
Lutte contre la corruption	Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	3.3.1

4. RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'ENTREPRISE

4.1 INFORMATIONS LIEES AU FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

4.1.1 Liste des mandats et fonctions de chaque mandataire social durant l'exercice

Mme Magali DEVALLE

Administrateur et depuis le 28/03/2017, Présidente du conseil d'administration²

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc)Gérante
Dragui-Transports SAPrésidente
SCI François Charles Investissement.....Gérante
SCI De La NartubyGérante
SCI La BergerieCo-Gérante
SCI La CamargueCo-Gérante
SCI Rue de TransCo-Gérante³

M. Francis PIZZORNO

Administrateur et Président du conseil d'administration jusqu'au 28/03/2017

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transports SAPrésident⁴
SCI de Trans.....Co-Gérant

M. Frédéric DEVALLE

Administrateur, Directeur Général

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transports SADirecteur Général/Administrateur
Deverra SAPrésident/Directeur Général
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA)Directeur Général Délégué
Pizzorno Environnement Services SAS.....Représentant permanent de GPE Présidente
Propolys SASReprésentant permanent de GPE Présidente
Proval Environnement SASReprésentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement Industries SAS.....Représentant permanent de GPE Présidente
Azur Valorisation SAS.....Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Environnement International SAS.....Représentant permanent de GPE Présidente
Valeor SAS.....Représentant permanent de GPE Présidente
Abval SASReprésentant permanent de GPE Présidente
Valteo SAS.....Représentant permanent de GPE Présidente
Pizzorno Global Services SASReprésentant permanent de GPE Présidente
SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation)Représentant permanent de P.E.E.A
TEODEM.....Président
Pizzorno Environnement TunisieCo-Gérant

² Directrice Générale Déléguée depuis le 28/12/2015 et jusqu'au 28/03/2017.

³ Depuis le 05/07/2017

⁴ Président du conseil d'administration depuis le 20/07/2015 jusqu'au 17/07/2017.

SAMNET SARL	Gérant ⁵
SCI Foncière de la Môle	Gérant
SCI La Camargue	Co-Gérant
SCI La Bergerie	Co-Gérant
Société de Tri d'Athanor	Représentant permanent de GPE Présidente

M. Reynald GORINI

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SARL GORINI & ASSOCIES	Gérant
SARL EXCELLIA AUDIT	Gérant
SAS EXCELLIA FINANCES.....	Président
SARL H GORINI & FILS	Gérant
SAS CARROSSERIE DU FOURNAS.....	Directeur Général
SCI EXPERTIMMO	Gérant
SCI FONTIMMO	Gérant
SCI MALIMMO.....	Gérant
SCI AMANDIMMO.....	Gérant
SCI FOURNAS INVEST	Associé
SAS EXCELLIA CONSULTING.....	Directeur Général

Mme Maria CHATTI-GAUTIER

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

CHAMS FINANCE 'société personnelle de conseil en capital
investissement (Private equity) et en levée de fondsPrésidente

4.1.2 Conventions intervenues directement ou par personne interposée entre l'un des mandataires sociaux et une autre société dont la 1ère possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social

Néant

4.1.3 Conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du code de commerce

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, celles qui ont été passées par notre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

4.1.3.1 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.

Nous vous précisons que :

- conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les conventions conclues avec des filiales détenues directement ou indirectement à 100%, telles que les conventions d'assistance, sont désormais exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées ;
 - le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé, conformément à l'article 38 de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, de ne pas soumettre à son examen, chaque année, les conventions conclues et autorisées avant le 2 août 2014 et qui entrent dans le champ de l'article L225-39 du Code de commerce.
-

⁵ Depuis le 24/03/2016

4.1.3.2 Conventions entre GPE et la SCI François Charles Investissements

La SCI FRANCOIS CHARLES INVESTISSEMENTS, dont Monsieur Francis PIZZORNO est associé et Madame Magali DEVALLE Gérante, a signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec la Société pour les locaux de son siège social sis au 109, rue Jean Aicard – 83 300 Draguignan.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet au 1^{er} octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant n° 2 à effet du 1^{er} mars 2011 ayant pour objet de décider la fin de la colocation. A cette date, la société Groupe PIZZORNO Environnement est devenue seule et unique locataire de la SCI François Charles.

La location des bureaux du siège social s'est élevée à 233 915 Euros hors taxes pour l'exercice 2017.

La Société a signé un bail avec la SCI FRANCOIS CHARLES INVESTISSEMENTS le 29 juillet 2010 pour les locaux de son établissement sis au 53 rue Edith Cavell – 94 400 Vitry sur Seine.

La location s'est élevée à 207 745 Euros hors taxes pour l'exercice 2017.

La Société a signé un bail avec la FRANCOIS CHARLES INVESTISSEMENTS le 27 septembre 2012 pour les locaux de son établissement sis 11 avenue Pierre Sémard – 69200 Vénissieux.

La location s'est élevée à 100 928 Euros hors taxes pour l'exercice 2017.

La Société a signé un bail avec la SCI FRANCOIS CHARLES INVESTISSEMENTS le 26 octobre 2015, pour un terrain sis ZAC Pôle Production – 83600 FREJUS.

La location s'est élevée à 102 295 Euros hors taxes pour l'exercice 2017.

4.1.3.3 Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby dont Madame Magali DEVALLE est Gérante a signé un bail commercial avec la Société pour les locaux situés au 303, boulevard Caussemille – 83 300 Draguignan.

La location s'est élevée à 52 461 Euros hors taxes pour l'exercice 2017.

4.1.3.4 Conventions de « management fees » entre la Société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration de la Société lors de ses réunions en date des 3 avril 2007, 3 avril 2008 et 14 mai 2018, la Société a signé avec ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement DRAGUI-TRANSPORTS, PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT et DEVERRA, une convention d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces conventions ont été modifiées par avenant autorisé par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 27 mars 2009 et 14 mai 2018. La rémunération de la Société est liée aux nombres d'actes pour toutes les prestations qui le permettent et au chiffre d'affaires dans les autres cas. Au titre de l'exercice 2017, les rémunérations hors taxe versées par chacune des filiales à la Société ont été les suivantes :

concernant DRAGUI-TRANSPORTS : 3 065 189 Euros,

concernant P.E.E.A. : 129 452 Euros,

concernant DEVERRA : 280 Euros.

4.1.4 Conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 29 septembre 2017, la SCI FRANCOIS CHARLES INVESTISSEMENTS dont Mme Magali DEVALLE est Gérante a signé un bail commercial avec la Société pour les locaux situés au 109, rue Jean Aicard, Lieudit l'Enclos, 83300 DRAGUIGNAN (As n°217 et AS n° 218).

La location des bureaux complémentaires du siège social s'est élevée à 42 852 Euros hors taxes pour l'exercice 2017.

4.1.5 Tableau des délégations en cours de validité des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital

Conformément à l'article L.225-37-4 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires n'a pas conféré au conseil d'administration des délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

4.1.6 Composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

Votre conseil d'administration est à ce jour composé de quatre (4) membres dont deux (2) administrateurs indépendants et deux (2) femmes.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins, à l'exception des administrateurs représentant les salariés (en vertu du nouveau texte des statuts de la Société soumis à votre vote).

4.1.7 Fonctionnement et organisation du conseil d'administration

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration, nommé par les administrateurs pour une durée fixe, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, et révocable à tout moment. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la séance est présidée par le vice-président qu'il a désigné, ou à défaut d'une telle désignation, par un administrateur nommé par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

En particulier, le conseil d'administration :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport qu'il établit ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

4.1.8 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le Président ou la moitié de ses membres. Il peut également être convoqué verbalement.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins trois (3) jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

La société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Mme Anne-Marie MARTINI et la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, représentée par M. Christian DECHANT, commissaires aux comptes titulaires de la Société, sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes annuels et semestriels de la Société.

4.1.9 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Le taux moyen de participation a été de 87,5 % des membres présents ou représentés et de 87,5 % des membres présents.

L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

Date de la réunion du conseil	Principaux points évoqués
28 mars 2017	<ul style="list-style-type: none">- Constatation de la démission de Monsieur Francis PIZZORNO de son mandat de Président du conseil d'administration de la Société ;- Constatation de la démission de Madame Magali DEVALLE de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société ;- Nomination d'un nouveau Président du conseil d'administration de la Société ;- Fixation de la rémunération du Président du conseil d'administration de la Société ;- Questions diverses ;- Pouvoirs pour formalités.
21 avril 2017	<ul style="list-style-type: none">- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>conventions nouvelles conclues au cours de l'exercice écoulé ;</i> ▪ <i>réexamen des conventions antérieurement autorisées dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice ;</i> - situation des mandats des administrateurs, du Président du conseil d'administration et du Directeur Général et des commissaires aux comptes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>proposition de renouvellement du mandat de certains administrateurs,</i> ▪ <i>renouvellement du mandat du Président du conseil d'administration et du Directeur Général,</i> ▪ <i>détermination de leurs pouvoirs,</i> - proposition de fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration ; - rémunération des dirigeants sociaux de la Société ; - proposition à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions ; - mise en œuvre du programme de rachat d'actions ; - gestion prévisionnelle ; - proposition d'autorisation du conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et suivants du Code de commerce, et de l'article L.3332-18 du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers ; - convocation d'une assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société ; - préparation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire et des projets de résolutions qui seront soumis à ladite assemblée ; - préparation du rapport du conseil d'administration sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président du conseil d'administration et du Directeur Général de la Société ;
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - approbation du rapport du Président du conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ; - autorisation et approbation de cautions et autres garanties à consentir par la Société ; - politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ; - questions diverses, - pouvoirs pour formalités.
28 juin 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution de jetons de présence ; - Mise en œuvre de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 28 juin 2017 (septième résolution) d'opérer en bourse sur ses propres actions ; - Autorisation, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, des mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait souscrit au profit des salariés ; - Audit interne ; - Questions diverses.
29 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté des comptes semestriels (1^{er} semestre 2017) - Communication financière - Activités du 3^{ème} trimestre 2017 et perspectives - Appréciation de l'exécution des missions du comité d'audit au titre de l'exercice 2016 - Proposition de nomination d'un nouvel administrateur de la société - Composition du comité d'audit - Convention réglementée (bail commercial 109, rue Jean Aicard, section AS 217 et 218) - Convocation d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société - Questions diverses. - Pouvoirs pour formalités.

4.1.10 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que les convocations.

Ils peuvent également à tout moment demander que leur soient communiqués les documents qu'ils estiment utiles à leur bonne information.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un procès-verbal établi à la fin de chaque séance constate les délibérations adoptées par le conseil d'administration. Il est signé par le président de séance et un administrateur au moins ou en cas d'absence du président de séance, par deux administrateurs au moins. Il est ensuite retranscrit dans un registre spécial coté, paraphé, et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

4.1.11 Lieu des réunions

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

4.1.12 Jetons de présence

Les administrateurs bénéficient de jetons de présence dont le quantum est déterminé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et qui sont attribués aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

Il peut également leur être alloué des rémunérations exceptionnelles par le conseil d'administration pour des missions ou mandats. Ces rémunérations sont alors portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les jetons de présence ont été fixés à 20 000 euros, et ont exclusivement été attribués aux administrateurs indépendants.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le conseil d'administration.

4.1.13 Comités spécialisés

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, en 2005, le conseil d'administration a mis en place un comité financier et d'audit.

Dans ce cadre, le comité financier et d'audit :

- procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels,
- examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel.

Ainsi, le comité financier et d'audit :

- veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière destinée au marché boursier ;
- évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du Groupe, et s'assure notamment de la mise en place et du bon fonctionnement du contrôle interne ;
- prend connaissance de la situation financière de la trésorerie ;
- examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

Le Comité financier et d'audit est composé de membre(s) désigné(s) par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres dudit comité coïncide avec la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité financier et d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière ou toute autre personne du management.

Lors de la séance du 21 avril 2017, le conseil d'administration compte tenu de sa composition à cette date, qui ne comportait qu'un administrateur indépendant, a constaté que la constitution d'un comité financier et d'audit possédant au moins deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, s'avérait impossible et a pris la décision d'en exercer lui-même les fonctions dans l'attente de la nomination d'un deuxième administrateur indépendant.

Lors de sa séance du 29 septembre 2017, Le conseil d'administration a décidé, sous réserve que Madame Maria CHATTI-GAUTIER soit nommée administrateur par la prochaine assemblée générale ordinaire, de recomposer le comité financier et d'audit, et de lui confier les missions prévues à l'article L 823-19 du Code de Commerce, à compter du jour de la nomination de Madame Maria CHATTI-GAUTIER en qualité d'administrateur.

L'assemblée générale ordinaire du 15 novembre 2017, a nommé, en qualité de nouvel administrateur de la Société, Madame Maria CHATTI-GAUTIER.

Aussi, depuis le 15 novembre 2017, le comité financier et d'audit étant composé au moins deux administrateurs indépendants et/ou n'étant pas dirigeant, exerce à nouveau les fonctions décrites ci-dessus.

Le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ou un comité en charge des rémunérations.

4.1.14 Travaux du comité financier et d'audit

Il est rappelé que depuis le 21 avril 2017, le conseil d'administration assurait la mission du comité d'audit jusqu'au 15 novembre 2017, et que depuis le conseil d'administration du 15 novembre 2017, le comité d'audit, composé de M. Reynald GORINI et de Mme Maria CHATTI-GAUTIER, a repris ses fonctions.

Le conseil d'administration, puis à compter du 15 novembre 2017, le comité d'audit, ont organisé plusieurs réunions avec la direction générale, la direction juridique, la direction financière, le service audit interne et RSE, le service communication et les commissaires aux comptes (notamment 4 réunions sur le deuxième semestre 2017). Au cours de ces réunions, il a notamment été traité des sujets suivants :

- créances Maroc ;
- retour sur investissement et récupération des créances sur ZEPHIRE ;
- point sur les litiges en cours et notamment sur le rapport d'expertise GRIL ;
- mandats et répartitions des travaux des commissaires aux comptes ;
- incidence de la loi Sapin 2 et suivi de la mise en place
- carnet de commande et suivi des comptes trimestriels
- perspectives de croissance externe
- renouvellement des autorisations d'exploitation
- validation des niveaux de compétences des équipes

Le comité d'audit a émis un rapport précisant les démarches réalisées et ses conclusions.

Le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ou un comité en charge des rémunérations.

4.1.15 Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général

Au cours de l'exercice 2017, aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Ceux-ci sont déterminés à l'article 18 des statuts de la Société.

Dans la suite de l'organisation de sa succession débutée en 2015 (dissociation de la présidence et de la direction générale en mai 2015, donation à sa fille de la nue-propriété des titres de la société qu'il détient), en début d'exercice 2017, M. Francis PIZZORNO a fait part à la Société de son souhait d'abandonner ses fonctions de Président du conseil d'administration puis celles d'administrateur (à leur date d'échéance pour ces dernières) avec pour objectif de faire évoluer la gouvernance pour qu'une transmission naturelle se fasse sans modification de stratégie pour l'entreprise, son personnel et ses clients qui lui font confiance depuis plus de 40 années. C'est ainsi que lors de sa séance du 28 mars 2017, le conseil d'administration, après avoir constaté les démissions de M Francis Pizzorno de ses fonctions de Président et de Mme Magali Devalle de ses fonctions de Directeur Général Délégué, a nommé Mme Magali Devalle aux fonctions de Présidente du conseil d'administration.